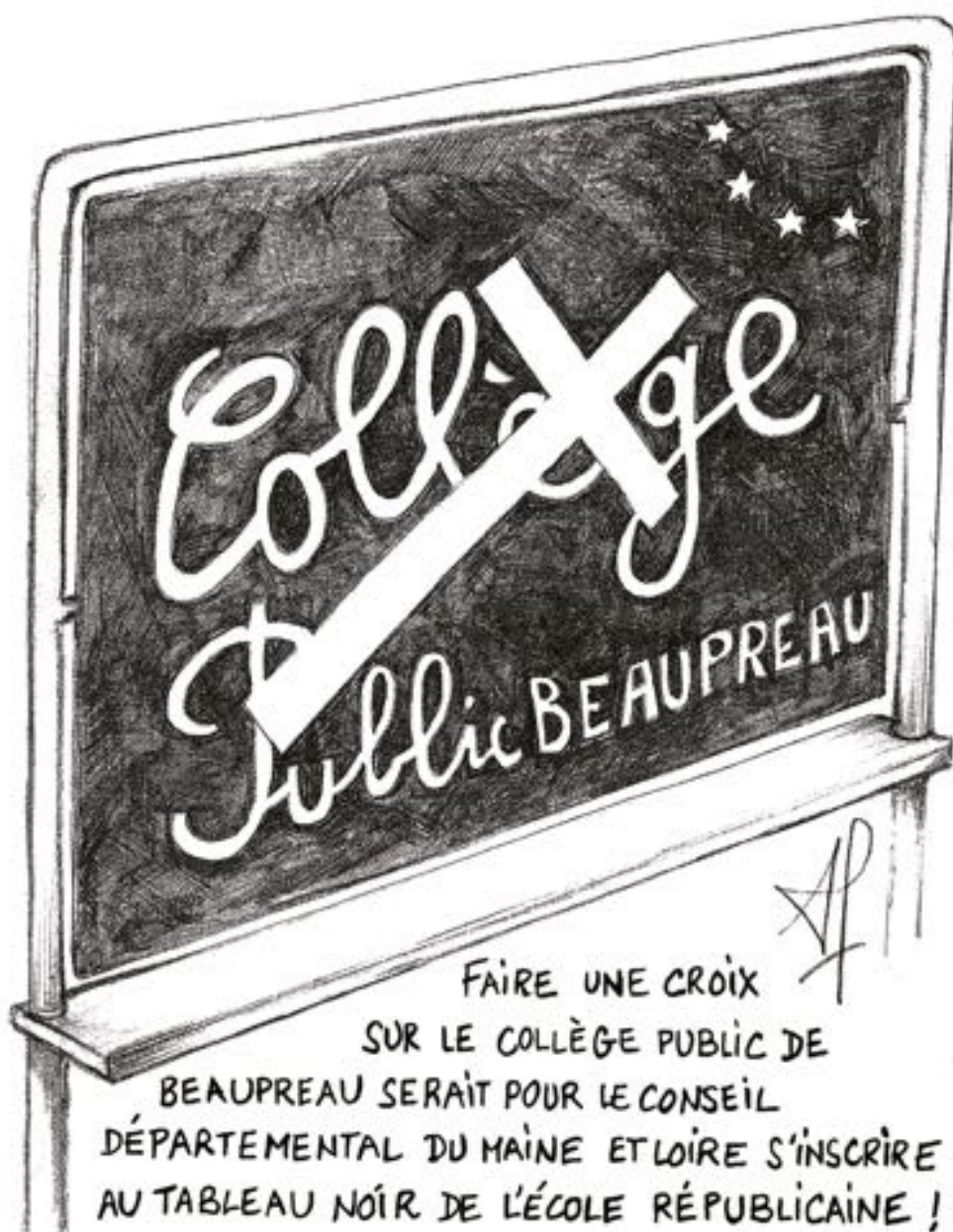


L'Anjou laïque

N° 122 journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire - 3 € - Janvier, février, mars 2018

Collèges publics dans le viseur



- Rancœur de Christian Gillet

- Une étude des secteurs scolaires biaisée

- Une laïcité au-delà des querelles

- Idées recues sur le genre

- Violences faites aux femmes

- Réforme de l'État aux mains du privé

- Institution, paroles aux politiques

Sommaire

Page 2 Portrait

Page 3 Edito

Page 4 Laïcité en actes

Page 5 Laïcité

Page 6 Le genre

Page 7 Violences aux femmes

Page 8 La réforme de l'État

page 9 Les États dans leurs états

Page 10 et 11 Paroles aux politiques

Page 12 Révolution russe

Page 13 Trotsky

Page 14 Le temps scolaire

Page 15 Associations

Page 16 Ils nous ont quittés

Page 17 Notes de lecture

Page 18 Appel et Europe

Page 19 Courrier des lecteurs

Page 20 Quatre vingts ans de la F.O.L

Gérard Cherbonnier

Éditeur généraliste indépendant d'autres livres à Saint-Jean-des-Mauvrets, il crée avec sa compagne Noëlle, en 1995, les éditions du Petit Pavé (www.petitpave.fr).

Riche, après 22 ans, d'un catalogue de plus de 600 titres avec chaque année environ 12 000 ouvrages vendus aux professionnels comme aux particuliers (romans, contes, nouvelles, biographies en passant par la poésie ou les livres pour la jeunesse), le Petit Pavé participe à la vie des livres avec sa présence au Salon du livre de Paris. Étonnants voyageurs à Saint Malo, 25^e heure du livre au Mans... Avec des confrères et amis, le Petit Pavé a créé et anime depuis 2002 sur Paris l'association et le salon de l'autre LIVRE des éditeurs indépendants (www.lautrelivre.fr). Depuis 2013 la reprise de l'imprimerie La Botellerie d'Yvan Davy lui donne, comme au temps des imprimeurs éditeurs, la maîtrise de tout le processus d'édition.

L'Anjou Laïque : Pourquoi et comment devient-on éditeur ?

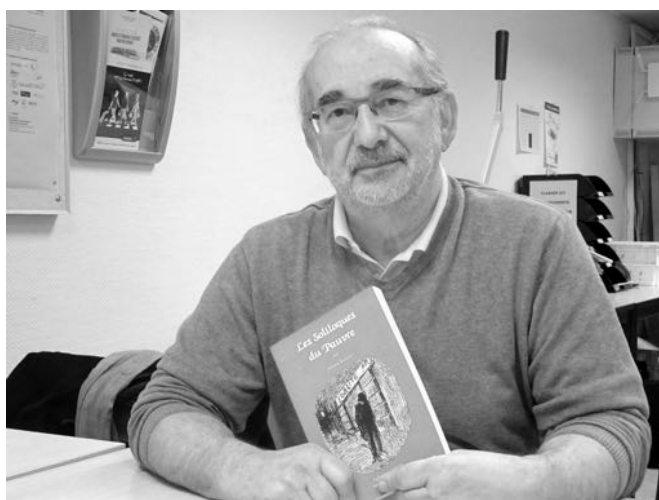
Gérard Cherbonnier : C'est l'itinéraire d'une génération, sans masters ni études de marché ! Après un temps de travail et de militantisme progressiste, début 70, je voyage : Cuba, Amérique du Sud. Puis je me fixe en Algérie, travaillant jusqu'au Mozambique. Avec la coexistence pacifique, nous trouvons des savoir-faire en France, ou ailleurs comme en Bulgarie, pour bâtir des usines. Je pensais que ces pays, en voie de développement après la colonisation, sauveraient le monde. À partir de 80, la donne change. Banques et juristes gagnent sur les idées et les convictions. Je rentre en France. Un arbre généalogique angevin avec un père né à Tigné, une maison côté maternel à Saint-Jean-des-Mauvrets, la famille décide de s'y installer. L'expérience militante des années 68 habitue au papier, à l'écriture et à l'édition des idées. Début de publication sous forme associative. Ma compagne écrit un premier livre faiblement diffusé. Purement parisienne, elle ne comprenait pas toujours les mots du patois angevin de ma grand-mère maternelle. Avec l'aide de mon père, nous en récoltons un maximum. Ils constituent *Le petit dico des mots et expressions du patois d'Anjou*. La *Nouvelle République* lui consacre une pleine page. Les éditions du Petit Pavé sont lancées. Le dico connaît plusieurs rééditions et figure toujours au catalogue.

L'A. L. : D'où vient le nom *Petit Pavé* ?

G. C. : Ne croyez pas qu'il s'agisse d'une allusion à mai 1968 ou à la chanson de Mouloudji. C'est seulement le nom du lieu-dit de la maison. Mais c'est une belle coïncidence.

L'AL : Comment recrutez-vous vos auteurs ?

G. C. : Dès le début nous publions nos livres à compte d'éditeur pour rester maîtres de nos créations. Même s'il y a certainement de bonnes choses qui sortent à compte d'auteur. Nous recevons environ 400 manuscrits par an et nous retenons de l'ordre de 24 titres pour publication l'année



suivante. Le choix se fait pendant les périodes de vacances. Un comité de lecture, constitué surtout d'auteurs maison, remplit une fiche d'appréciation : style, histoire... Au final il donne un avis : j'achèterais, je conseillerais. Nous essayons de diversifier nos choix, un policier, un recueil de poésie, un auteur d'ici, un autre d'ailleurs. Au début nous recevions des disquettes souples, et parfois nous devions même retaper le texte en entier. L'imprimeur se chargeait ensuite de la mise en page. Aujourd'hui avec les techniques nouvelles, nous demandons aux auteurs les textes par internet, tapés au kilomètre. Nous nous chargeons en interne de la mise en page et de la maquette avec un logiciel adapté. Ce travail effectué, l'imprimeur réceptionne par courrier électronique une version utilisable directement par ses machines de reproduction. Avec le numérique, les tirages se font selon les besoins, ce qui correspond bien aux approvisionnements en flux tendu utilisés par les libraires. Nous garantissons à l'auteur, par contrat, un tirage minimum de 1 000 exemplaires en plusieurs lots.

L'A. L. : Pourquoi ne publiez-vous que sur papier et pas en numérique ?

G. C. : Publier en numérique est un mé-

tier qui demande une grande médiatisation pour la diffusion et la distribution. Nous, nos diffuseurs nous disent de combien d'ouvrages ils doivent disposer pour la première mise en place dans les lieux de vente, couramment de 150 à 300 exemplaires. Un livre, même d'un auteur méconnu, vous pouvez le feuilleter par hasard chez un libraire et l'acheter en plus de celui que vous veniez chercher. Sur internet, sauf être un auteur passé à la télé ou connaître le titre parce que vous êtes un ami, ou de la famille de l'auteur, vous n'avez pas cette chance. Ce qui nous gêne à titre personnel, c'est que ce style d'édition est entre les mains de grosses machines de marchandisation de la culture avec des

capitaux étrangers de fonds de pension qui imposent une pensée dominante. Malgré tout soyons honnêtes, nos livres sont diffusés aussi sur le site d'Amazon ! Et puis au-delà des raisons idéologiques, il faut bien s'interroger sur la pérennité du support. Un CD, une bande magnétique ou un disque vinyle ne vivront jamais aussi longtemps que les vélin du Moyen Âge

L'A. L. : Peut-on dire que comme la FOL 49 vous œuvrez dans le domaine de l'éducation populaire ?

G. C. : D'une certaine façon, oui. Nous estimons avoir un rôle social, pas seulement culturel de transmission du patrimoine vécu ou de témoignage de notre temps. Le livre papier, outil au service de la culture pour l'épanouissement de l'Homme, n'est pas réservé à une élite. Les jeunes de nos cités ne liront pas plus sur une liseuse ou un smartphone. Il vaut mieux les amener à la M.J.C. du quartier pour échanger avec un auteur autour de son livre, comme à Trélazé quand une association nous demande de participer à une soirée sur la misère.

L'A. L. : Question un peu rituelle, quel regard portez-vous sur la laïcité ?

G. C. : En Anjou, la laïcité correspond à une histoire, à des valeurs à défendre. *L'Anjou Laïque* permet d'être fier d'être angevin. La laïcité n'est pas le dogme qui solutionne tout, mais elle est indispensable comme guide pour le bien vivre ensemble. On ne règlera pas les problèmes, y compris de laïcité, si on ne change pas le système libéral actuel. On ne peut pas séparer laïcité et social.

Propos recueillis par Y. Mulet Marquis

Collège public de Beaupréau: la rancœur de Christian Gillet



Édito

Même les plus pessimistes sur les intentions du Conseil départemental pensaient que le collège public de Beaupréau finirait bien par être construit. Ils croyaient que le combat d'arrière-garde cesserait lorsque les collèges publics voisins ne pourraient plus absorber les élèves du cru. Eh bien non !

Les cléricaux du Conseil départemental, sous la houlette du croisé Christian Gillet ne cèdent pas. Fort dépités de l'implantation d'un lycée public sur une terre qu'ils supposaient promise *ad vitam aeternam*, ils s'acharnent à défendre le monopole de deux collèges privés pour l'enseignement du premier cycle du second degré. La nouvelle commune de Beaupréau-en-Mauges (ancien canton) n'aura pas son collège public. Ses 23 000 habitants n'auront pas, sur place, pour les collèges, le libre choix de l'école. Ce principe, Monsieur le Président du Conseil départemental le prône pour justifier l'implantation d'établissements privés, mais le réfute lorsqu'il peut profiter à l'enseignement public. Il renie son credo scolaire libéral lorsque ce dernier peut se retourner contre son parti pris. Souvenons-nous du combat politique mené contre le Président du Conseil régional quand ce dernier émit l'idée d'un lycée public à Beaupréau. Ce chef-lieu de canton pourvu d'un lycée d'enseignement général, d'un lycée professionnel catholique sous l'égide de l'association DOM Sortais devait rester la place forte imprenable de l'enseignement évangélique. Le choix de Beaupréau pour la construction du lycée public des Mauges rurales fut ressenti comme un acte impie, un crime de lèse-majesté. Il n'est pas encore pardonné. Ainsi, au reniement du libre choix de l'école, s'ajoute le reniement des engagements pris par le Conseil général en 2007.

Deuxième reniement

En 2007 (dix ans déjà), devant les réclama-

tions des parents d'élèves et des organisations laïques, le Conseil général présidé par Christophe Béchu et vice présidé par Christian Gillet s'engage à créer un collège public sous conditions. Le futur collège public, plus les deux collèges publics des cantons voisins (Montfaucon et Montrevault) devaient atteindre un effectif total de 750 élèves et au moins 250 élèves chacun. La majorité du Conseil général pensait-elle ces conditions difficilement réalisables ? Possible. Certainement en ce qui concerne Christian Gillet. Dans ce cas, ceux qui ont parié sur une impossibilité d'accéder aux critères fixés se sont lourdement trompés. La population des Mauges change, les mentalités évoluent. Aujourd'hui il y a 415 élèves à Montfaucon et 435 à Montrevault (sureffectif). Une projection sur l'effectif du collège de Beaupréau, ne tenant compte que des élèves inscrits dans le public, atteste, chiffres à l'appui, qu'il atteindrait 416 élèves en 2022.

Optimistes et même pessimistes pensèrent que leur cause serait enfin entendue. Ils voyaient déjà le collège public de Beaupréau-en-Mauges installé près du lycée sur le terrain que la municipalité lui a réservé. Ils se représentaient déjà des élèves profitant d'un gymnase neuf et des parties communes d'une cité scolaire bien conçue. C'était sans compter sur la rancœur et la rancune de Christian Gillet. Pour se construire un alibi comptable, il commande une étude sur la future démographie sur l'ensemble des Mauges. Cette dernière répond à son attente. Elle laisse entendre qu'un nouveau collège public n'est pas nécessaire. L'étude élude naturellement les flux migratoires et les transferts possibles du privé vers un enseignement public mieux réparti sur le territoire. Fort de cette étude biaisée, à la réalisation du collège public de Beaupréau, le Conseil départemental choisit, dans l'immédiat, d'augmenter la ca-

pacité d'accueil du collège de Montrevault-sur-Èvre déjà saturé. Puis, ultérieurement, de ventiler les élèves¹ dont les parents ont opté pour l'enseignement public sur trois collèges. Ils seront punis d'avoir des parents rebelles !

Que fera l'Éducation nationale ?

Le seul moyen pour que le Conseil départemental n'abuse pas de ses compétences en matière scolaire pour désavantager l'enseignement public et spolier les parents d'élèves est l'intervention de l'État. C'est possible. Il suffirait d'appliquer les articles R 211-3 et L 211-3 du code de l'Éducation. Le premier article permet, « dans le cas où l'organisation convenable du service public de l'enseignement du second degré l'exige », de mettre en demeure la collectivité territoriale d'inscrire la dépense d'investissement relative à la construction. Le deuxième, en cas de refus de la collectivité territoriale, spécifie que l'État peut créer des établissements du premier et second degré « dont la propriété est transférée de plein droit à la collectivité territoriale compétente », contre un remboursement obligatoire évidemment. Ces deux articles du code de l'Éducation découlent de l'article L 141-1 qui stipule que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

Si le ministère de l'Éducation nationale se retranchait derrière les compétences dévolues au département en matière scolaire par les lois de décentralisation pour ne pas intervenir, l'article L 141-1 du code de l'Éducation deviendrait très formel. Obsolète même, puisque dans les faits l'Éducation nationale ne pourrait fournir en enseignant.e.s que les établissements créés par une autre autorité.

Le pire, sur le plan moral, serait que le ministère justifie la décision du département pour raison pédagogique.

Les collectifs laïques du Maine-et-Loire et des Mauges, ainsi que les parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau-en-Mauges ont adressé une lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale. Leurs membres espèrent, « *ils aiment à croire que dans notre République le sens du service public d'éducation est une chose partagée par toute personnalité qui en accepte la charge* ». À suivre.

Jack Prout

Collège public de Beaupréau-en-Mauges, une étude biaisée

Les manifestations des parents d'élèves sur le terrain se multiplient.

Leur refus d'une nouvelle sectorisation se fait entendre auprès des élus locaux. Ils leur demandent de ne pas tomber dans le piège d'une future sectorisation machiavélique qui tend à mettre en balance le collège de la commune nouvelle de Montre-



vault-sur-Èvre et celui de la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges dans l'hypothèse d'une construction de ce dernier. L'un et l'autre sont viables. Certains élus ne sont pas dupes de la manœuvre. Mais franchiront-ils le Rubicon ? Oseront-ils s'opposer au Conseil départemental ? S'adresseront-ils au ministère de l'Éducation nationale ? Où se borneront-ils à partager la revendication des parents d'élèves tout en se retranchant sur la légitimité du Conseil départemental à décider conformé-

ment aux lois de décentralisation ? C'est l'enjeu des semaines à venir. Pour qu'ils se rangent fermement du côté des parents d'élèves et le revendiquent Une intervention du ministère de l'Éducation nationale en faveur de l'enseignement public serait la bienvenue et opportune. Dans cette perspective, le Collectif vigilance laïcité adressa une lettre au Ministre. Le vœu voté au dernier Conseil départemental de l'Éducation nationale fut joint au courrier. À défaut d'écouter les organisations laïques, le ministère alerté devrait logiquement enquêter, prendre l'avis des élus des communes nouvelles concernées et intervenir. C'est ce que fit Madame Valaud-Belkacem en 2015. Dans un de ses courriers, elle laissa même planer la menace d'une judiciarisation (application du code de l'éducation). Hélas, la Ministre, sur les conseils d'un entourage timoré, a renoncé à poursuivre son action. Mais la situation est nouvelle. Pour la première fois, le Conseil départemental renie son engagement de 2007, à savoir la construction d'un collège à Beaupréau sous conditions. Jusqu'alors, il ne faisait que la repousser en finassant sur les effectifs. Les critères de réalisation largement dépassés sur les trois collèges voisins de référence (Beaupréau, Montrevault, Monfaucon), il ne peut plus user de cette ficelle. Il s'est alors saisi des incidences de la création

d'un collège à Varade en Loire-Atlantique

sur le collège de Saint Florent-le-Viel pour resectoriser un territoire élargi des Mauges. Un cabinet d'étude a bien répondu à sa commande En ventilant des élèves des communes nouvelles de Montrevault et de Beaupréau sur des collèges situés aux confins des Mauges, il conclut qu'une ouverture à Beaupréau mettrait en péril le collège de Montrevault. Tant au sens figuré que littéral, cette étude n'est pas gratuite. En gardant la sectorisation actuelle, une SEGPA à Saint-Florent-le-Viel suffirait à maintenir un effectif raisonnable. Si l'Éducation nationale voulait renforcer ce collège public au détriment de l'enseignement privé, une ouverture de classes spécifiques (langues, arts et patrimoine, sport. . .) est toujours possible. Dans la même configuration, avec la création du collège de Beaupréau, l'effectif du collège de Montrevault serait bien encore au-dessus des effectifs de certains des quatorze collèges privés sous contrat du territoire. Bizarre, bizarre, cette concurrence n'est pas mentionnée dans l'étude. Étude diabolique?



J. P.
N. B. Dossier complet sur le collège public de Beaupréau sur le blog Anjou laïque
<http://anjoulaique.blogspot.com>

A. G. du Foyer laïque de Segré



Le 27 novembre 2017, le Foyer laïque de Segré tenait son Assemblée générale annuelle sous la présidence de Bernard Tessier. Dans l'assistance fournie on pouvait noter la présence de représentants de la municipalité et d'un représentant de la FOL 49. Le foyer propose des activités va-

riées : danse, yoga, dessin, théâtre, aéromodélisme, anglais, sophrologie et club photo. Ces activités concernent aussi bien les enfants que les adultes. La municipalité reconnaît le rôle social important que le foyer joue. Elle lui attribue une subvention et met des salles à sa disposition.

Avec un budget 2016-2017 de l'ordre de 65 000 euros clôt en quasi-équilibre, l'avenir semble assuré. L'aéromodélisme, qui possède un terrain de 4 ha à la périphérie de la commune, s'inquiète de l'implantation de plusieurs éoliennes à proximité immédiate. Les évolutions aériennes des maquettes d'avion

pourraient être perturbées par cette présence. Motif de satisfaction et de fierté, le Centre national de la danse a retenu l'atelier chorégraphique dans le cadre de son programme d'aide à la danse amateur. Avec Robert Swinston, directeur artistique du CNDC, l'atelier a travaillé Évents, une chorégraphie de Merce Cunningham, qu'il a présentée en première partie d'un spectacle au Cargo, le Centre culturel de Segré. Après l'approbation unanime des rapports statutaires d'activité, moral et financier, le verre de l'amitié a terminé la soirée dans la bonne humeur.

Y. M. M.

Au-delà des querelles de chapelles, réaffirmer la République

Par André Bellon et Anne-Cécile Robert¹

Nous sommes depuis toujours attachés aux principes laïques et républicains de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Nous sommes atterrés devant leur remise en cause par les gouvernements successifs depuis des décennies

Les événements récents ont encore amplifié les dérapages. Partant d'affaires plus ou moins sordides de harcèlements sexuels visant Tariq Ramadan, nous sommes quasiment sommés de choisir entre Manuel Valls et Edwy Plenel. Répondons avant toute autre considération : ni l'un ni l'autre. Aucun débat sain ne peut, en effet, avoir lieu sur des bases caricaturales, ces deux personnages étant habités par des ambitions messianiques, au premier rang desquelles incarner la laïcité. Chacun a ses soutiens. Plusieurs associations interviennent aux côtés de Valls et des penseurs, tel Jean Baubérot, défendent les actions de Plenel. L'événement déclencheur de cette affaire, à savoir la découverte de la nature de Tartuffe de Tariq Ramadan ne résout en rien la question et lui opposer d'autres Tartuffes ne fait qu'empêcher le vrai débat. Manuel Valls, contempteur du Parlement et Tour opérateur des canonisations ne peut en aucun cas être porte-parole de la République et de la laïcité.

Retour de l'esprit critique

Le débat sur la place des religions dans la France républicaine est ancien et concerne toutes les confessions. Il est aujourd'hui réactivé par l'Islam, religion à propos de laquelle se multiplient les polémiques : existence ou non d'un nombre suffisant de lieux de culte, demandes de dérogations aux règles générales pour raisons confessionnelles, contours de la liberté d'expression, en particulier du droit de blasphémer. Sur la laïcité comme sur l'ensemble des valeurs républicaines, il existe deux attitudes possibles :

1 Mettre en cause les principes eux-mêmes (inadaptation aux réalités d'aujourd'hui ou aux nécessités de l'expression des cultures et des religions, etc.)

2 Déplorer l'absence des valeurs républicaines (oubliées ou violées).

C'est cette opposition dont il faut parler pour préciser le tracé de la ligne de fracture, parce qu'elle est réelle et que cela a des conséquences sur nos vies quotidiennes.

Comment résoudre les problèmes si on ne comprend pas comment ils se posent ?

C'est pourquoi ceux qui se donnent bonne conscience en se contentant d'appeler à un cessez le feu ou qui déplorent le caractère excessif des échanges repoussent encore la nécessaire clarification. En démocratie, les débats sont indispensables et notre société a désappris à discuter et à débattre ou même à réfléchir. Elle se contente de réagir et de ressentir, renonçant ainsi à ce qui fait la dignité humaine et la grandeur d'une civilisation. Nos sociétés sont en train de mourir de l'absence de débat et régressent dans une sorte de tribalisme identitaire. C'est au retour de l'esprit critique et à un débat mature sur la République qu'il faut appeler. Sans se reconnaître dans aucun des champions qu'on veut leur imposer, les auteurs de ces lignes se situent clairement dans le camp de ceux qui analysent la crise actuelle comme une absence de République. Le débat sainement établi devrait permettre d'y voir plus clair et en tirer les conséquences intellectuelles et politiques pour résoudre les problèmes concrets.

Laïcité, une conquête sociale

La laïcité est un principe qui s'est construit



tout au long de notre Histoire. Elle n'est absolument pas un acte conjoncturel des années 1900 comme l'affirment ceux qui veulent « l'adapter », en particulier Baubérot qui se pose en maître d'école de la laïcité. La question est sous-jacente au travers d'affrontements schismatiques fort anciens. Elle commence à s'exprimer dans les drames des guerres de religion : bien avant Victor Hugo et son « L'Eglise chez elle et l'Etat chez lui » de 1850, le juriste Pierre de Belloy affirme dès 1585 que « La République n'est pas dans l'Eglise, mais au contraire l'Eglise est dans la République ». Elle trouve un début d'expression politique dans les débats de la Révolution. Des tentatives y existent, en effet déjà, soit locales (Nièvre), soit plus générales sous la Convention thermidorienne. Elle est liée à une conception profonde de la liberté de pensée qui est pour nous un combat permanent. Elle n'est pas, contrairement à

ce que racontent ceux qui la haïssent, une atteinte à la liberté religieuse. Elle est la séparation des églises et de l'Etat et met l'école publique hors d'atteinte des dogmes religieux.

Elle n'a pas à s'adapter à telle ou telle religion, sauf à remettre en cause son essence même. De ce point de vue, les tentatives pour mettre à part une religion ne sont qu'un artifice pour cette remise en cause. Des analystes, tel Baubérot, développent un amphigourisme systématique qui leur permet d'attaquer les principes laïques au nom de choses qui n'ont rien à y voir. Nous voudrions, en particulier, réfuter avec vigueur cet argument usé jusqu'à la corde à savoir que les principes de la République et de la laïcité sont utilisés essentiellement contre les couches défavorisées, particulièrement dans les banlieues et ne concernent pas les riches. Que les riches aient des avantages n'est certes pas une découverte. En quoi cela met-il en question la laïcité ? Et tenter d'imposer l'équation musulman égale pauvre, ou, par préterition, laïque égale aisé, ne peut aboutir qu'à créer encore plus l'affrontement, en tout cas à détourner la lutte sociale vers le conflit religieux. Bien au contraire, la laïcité a été une conquête sociale.

Élire une Constituante

Loin de clarifier le débat, les récents événements permettent à trop d'intervenants de se poser en partisans d'un camp en déformant, volontairement ou pas, les enjeux. Les porte-paroles autodésignés des camps en présence feraient bien de mesurer les risques qu'ils font courir, parfois même à ceux qu'ils prétendent défendre. Ce n'est pas en créant des règles séparées entre les catégories sociales qu'on mène le combat social, c'est en se battant pour que les règles générales s'imposent réellement à tous. La République et la laïcité sont menacées depuis trop longtemps par ceux qui s'en disent défenseurs et ne font que les habiller en fonction de leurs propres thèses. Ce ne sont ni les principes qui étayent la République, ni ceux de la laïcité qu'il faut contester, mais la manière dont certains les dévoient au profit de leurs intérêts ou ceux d'une communauté. Cela renforce la nécessité de revoir les mécanismes de nos institutions et non les valeurs portées par elles, quitte à les renforcer en les complétant au regard de l'évolution du contexte contemporain. D'où l'ambition d'élire une Constituante.

¹ Coauteurs de « Un totalitarisme tranquille et « Le peuple inattendu » Syllepse 2001 et 2003. Responsables de l'association Pour une constituante

Idées reçues sur le genre

Enjeux de société : Après la bataille des droits, c'est celle des mentalités et des mœurs qui est en train de se jouer. Et sur ce terrain, qui touche aux représentations de chacun-e et à la sphère privée, l'opposition est encore plus forte.

« Le "Gender" est une idéologie qui vise à rééduquer les enfants ».

Première idée reçue

Les expressions « gender », « théorie » et « idéologie » sont utilisées à dessein pour décrédibiliser les études de genre et donner l'impression d'un complot. Ce n'est pas un moyen d'endoctrinement, ni un plan d'action contre les familles, ni l'avènement d'une société asexuée. Dire que les inégalités entre les femmes et les hommes sont socialement construites, ce sont les rendre d'autant plus intolérables et injustifiables. Voilà la vraie raison pour laquelle le genre dérange.

Deuxième

« Sous couvert d'égalité, la "théorie du genre" promeut l'indifférenciation sexuelle ». L'objectif des études de genre n'est pas de nier les différences sexuelles entre les femmes et les hommes. Celles-ci existent bel et bien. En revanche, elles ne doivent pas constituer ni justifier des inégalités. Exemple : le fait qu'un homme ne puisse pas porter d'enfant ni allaiter ne justifie pas qu'il s'investisse moins dans le soin et l'éducation de ses enfants qu'une femme. Cela ne revient pas à dire qu'hommes et femmes devraient être semblables ni identiques, mais qu'ils devraient être égaux.

Troisième

« Le "Gender" est contre-nature car il nie les spécificités de la nature féminine et la nature masculine ». Dire qu'il existe une spécificité féminine, c'est partir de l'idée qu'il y aurait d'un côté, un type de femme unique et de l'autre, un type d'homme unique. Or, il y a mille façons d'être « une femme » (ou « un homme »), selon les sociétés, les cultures et les époques.

Quatrième

« Le "Gender" détruit la complémentarité

anthropologique entre les hommes et les femmes ». De la même manière qu'il n'existe pas une nature féminine ou masculine unique, il n'existe pas une « complémentarité » naturelle entre les femmes et les hommes. Car s'il y a complémentarité, reste à définir qui fait quoi : les femmes au foyer et les hommes au travail ? Les femmes dans l'affect et les hommes dans l'action ? En définissant « la Femme » par rapport à « l'Homme », et jamais en tant qu'individu autonome, cette complémentarité vise trop souvent à garder les femmes sous la tutelle de leur mari.

Cinquième

« Avec la "théorie du genre", on dénigre la femme, c'est antiféministe ». Au contraire, le genre permet de rendre visible la surva-

lorisations physiques à caractère homophobe ont ainsi fortement augmenté. En milieu scolaire plus particulièrement, le nombre de témoignages pour actes homophobes continue de croître [Voir le Rapport sur l'homophobie, SOS Homophobie, 2014]. Parler de genre permet donc d'aborder tous les types de violences et de discriminations, qu'elles soient fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle. Cela ne signifie pas qu'on va parler d'homosexualité en tant que telle dès la maternelle, mais qu'on va apprendre aux élèves la tolérance et le respect, des valeurs qui ne sont pas nouvelles à l'École.

Septième

« Le "Gender" nous dit "Je suis ce que je veux". Homme, femme, homo, hétéro, je choisis comme si de rien n'était ». Le genre et l'orientation sexuelle sont deux aspects différents et indépendants de l'identité d'une personne. Le genre renvoie aux rôles, attitudes et comportements considérés comme « masculins » ou « féminins ». Un individu peut s'identifier ou non à ces représentations. L'orientation sexuelle, quant à elle, renvoie à l'attraction physique, psychique et/ou affective d'un individu vers un autre, du même sexe ou non. L'homosexualité n'est pas un choix. Tout comme l'hétérosexualité, c'est une attraction

qui s'impose à soi. Les études de genre n'affirment pas que chacun-e est libre de faire ce qu'il/elle veut, de changer à son gré de sexe ou de sexualité. Au contraire : elles parlent de normes qu'il est bien difficile de surmonter.

Huitième

« Les enfants ont besoin de stéréotypes pour se construire. Ce sont des repères. Il ne faut pas détruire ce que les parents ont construit ». Il ne s'agit pas de livrer les enfants à eux-mêmes ni d'entretenir une confusion entre les sexes. Prendre conscience des stéréotypes de genre, « décortiquer » le monde au-delà des apparences et des certitudes, c'est développer d'autres valeurs et repères fondamentaux pour des adultes en devenir : l'égalité, le libre choix, l'esprit critique, la tolérance

LA THÉORIE DU GENRE,
UN CONCEPT MODERNE !



lorisation de tout ce qui est considéré comme étant « masculin » dans notre société. Il ne s'agit pas de mettre en concurrence des prétendues « spécificité féminine » et « spécificité masculine » car c'est précisément cette hiérarchisation des représentations qui favorise aujourd'hui la domination du « masculin ». Il faut sortir de cette approche binaire et expliquer que ces représentations ne sont ni figées ni universelles et qu'elles sont sources d'inégalités en l'état actuel des choses.

Sixième

« Le "Gender" n'est qu'un prétexte pour faire la promotion de l'homosexualité ». Égalité filles-garçons et lutte contre l'homophobie sont intimement liées. De la même façon que les filles et les garçons qui s'éloignent des « modèles » féminins et masculins sont stigmatisés, les personnes qui s'éloignent de l'orientation sexuelle « attendue » de leur sexe font l'objet de discriminations et de violences. En 2014, les

Stop aux violences contre les femmes !

L'affaire Weinstein a été un déclencheur pour des centaines de milliers de femmes victimes de harcèlement et d'agressions sexuelles qui ont libéré leur parole : #Balance ton porc et #me too

L'ampleur de ces aveux semble une découverte pour certains, mais beaucoup étaient au courant. Ces violences prennent de très nombreuses formes : publicités sexistes et dégradantes, insultes, harcèlement dans la rue, cyberharcèlement, harcèlement sexuel au travail, lesbophobie, coups, agressions sexuelles, prostitution et traite, pornographie, mutilations sexuelles, mariages forcés, viols, violences conjugales, psychologiques, violences contre les femmes en situation de handicap, de vulnérabilité économique. Ces violences sont universelles. Elles touchent toutes les femmes dans le monde et sont le fait d'hommes de toutes origines, de tous milieux, de tous pays. Elles existent dans une société patriarcale, fondée sur la domination des hommes sur les femmes. En France, une femme sur deux a déjà été victime de harcèlement et d'agressions sexuelles¹. En France, les chiffres ne changent pas d'une année sur l'autre : en 2016 au moins 123 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou leur ex, chaque jour 230 femmes adultes ont été violées et plus encore de filles mineures. « Toute pénétration sexuelle, de quelque nature qu'elle soit, commise sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » En 1994 la loi précise « circonstance aggravante » s'il est lié à la conjugalité. L'ONU femmes note qu'en 2011, 127 pays dans le monde ne condamnent pas le viol conjugal. Le viol est puni de 15 ans (20 ans si c'est un viol conjugal ou sur mineur de moins de 15 ans) de réclusion criminelle.

On peut se poser la question : pourquoi les femmes n'ont pas porté plainte avant ?

Pour la victime, les obstacles sont nombreux. La procédure peut être longue, prouver les faits c'est éprouvant psychologiquement, être victime d'un prédateur touche l'estime de soi. Le dépôt de plainte se revêt comme une nouvelle épreuve qui ne débouchera pas forcément sur un procès. Peu de plaintes pour viols sont déposées et parmi elles seulement 10 % vont aboutir à une condamnation. Au final envi-

ron 1 % des violeurs sont condamnés et souvent à des peines légères. Car l'affaire est requalifiée : on passe de l'accusation de viol, qui est un crime, à celle d'agression sexuelle, considérée comme un délit. L'affaire est ainsi jugée en correctionnelle au lieu d'aller aux assises. Les condamnations sont ainsi plus faibles, 8 ans au maximum. Si la victime ne dit pas non, elle est consentante et ce n'est plus un crime. C'est ce qu'a osé affirmer un magistrat pour une fillette victime de viol à 11 ans. Consentante à 11 ans ? Sans doute ne connaît-il pas la sidération que peut ressentir une femme attaquée par un prédateur ! Pour porter plainte d'un viol le délai de prescription est de 10 ans (après la majorité de la victime pour le viol sur mineur). Mais la victime occulte pendant longtemps cette violence subie pour se reconstruire, et cela peut être trop tard.

Sur le lieu de travail en entreprise, 70 % des cas de harcèlement sexuel ne sont pas portés à la connaissance de l'employeur ou de la direction. Beaucoup d'hommes ne distinguent pas le harcèlement sexuel d'un comportement normal, particulièrement dans un milieu professionnel. « Les plaisanteries grivoises quotidiennes, c'est de la drague ! » Une femme sur cinq en France affirme avoir été confrontée au harcèlement sur son lieu de travail². La loi prévoit qu'aucun salarié ne peut être licencié pour avoir dénoncé ou refusé de subir un harcèlement sexuel. La difficulté c'est qu'il faut fournir des éléments factuels pour prendre des sanctions. C'est la parole de l'une contre celle de l'autre et dans les faits la victime finit par démissionner ou par tomber malade. Alors elle sera déclarée inapte et souvent elle finira licenciée (90 %). Quant au harcèlement dans la rue, c'est ni vu ni connu et peu de soutien des témoins.

Prévenir les violences sexistes ?

Certains hommes considèrent toujours la femme comme un être inférieur dont ils peuvent disposer à leur guise. Tant que nous n'aurons pas admis cette nécessaire égalité au sein de notre société, tant que les

faits et les lois toléreront le sexisme, nous aurons toujours une société patriarcale.

Des associations féministes, dont le Planning familial, interviennent dans les écoles pour faire de l'éducation à la sexualité, luttant contre le sexisme en pronant l'égalité fille garçon. Depuis 2001 une loi prévoit l'éducation à la vie affective à l'école dès 4 ans mais elle est peu appliquée. Les ABC de l'égalité inaugurés par le ministère de l'éducation ont vite été abandonnés sous la



pression des réactionnaires. Parallèlement la société laisse les jeunes accéder aux sites pornographiques dès 9 ans, y compris des filles sous la pression du groupe. Des images sont d'une grande violence. Les garçons concluent que « les filles sont des objets à consommer. Et quand elles disent non elles pensent oui ! » avec en tête le souci d'une performance sexuelle qui n'a rien à voir avec la réalité. Quel départ dans la rencontre fille garçon !

Il y a urgence à faire une loi qui inclut l'application des lois existantes, la fin de l'impunité et la protection des victimes, la prévention et l'éducation à l'égalité, au respect et à la vie affective et sexuelle dès le plus jeune âge, la formation des professionnels aux violences sexistes et sexuelles.

Catherine Battreau

¹ Enquête Odoxa pour France Info

² Rapport IFOP Défenseur des droits rendu public en 2015

La réforme de l'État aux mains du privé

Le 13 octobre 2017, le Premier ministre présentait le « comité Action publique 2022 » chargé de formuler des préconisations pour moderniser l'État. Cette initiative politique n'a rencontré que peu d'échos dans les médias. Elle est pourtant lourde de menaces.

La lettre de cadrage adressée à tous les ministres fournit de précieuses indications sur les intentions gouvernementales.

C'est ainsi qu'il y est indiqué que les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de Sécurité sociale. Nous avons là le motif unique des réformes envisagées, soit la poursuite et l'amplification des politiques d'austérité.

Nous y trouvons aussi les cibles, soit l'ensemble des fonctions publiques d'État et territoriale ainsi que la Sécurité sociale ; aucun service public ne sera donc épargné. Les ministres sont informés des mesures que le Comité Action publique 2022 (CAP 22) pourra être amené à proposer : transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. Les ministres sont donc appelés à faire dans leur champ de compétences des propositions en ce sens au Comité.

Celui-ci déposera ses conclusions fin mars 2018. Les plans de transformation des différents ministères seront présentés en Conseil des ministres d'ici l'été 2018.

Compte tenu de l'importance des services publics en France, de leur rôle dans le pacte républicain et de leur fonction économique et sociale dans le pays, leur évolution aurait au moins mérité un large débat démocratique. Le pouvoir a choisi de l'éteindre par avance et de confier tout cela à un comité. Et quel comité !

Un comité macroniste

La composition du comité dit tout de la volonté politique qui le sous-tend.

D'abord voyons qui n'y est pas. N'y figure aucun responsable de services publics, aucun représentant des syndicats et des usagers, des associations.

Par contre, parmi les 34 membres de ce comité, on en compte 17 qui sont passés par...

l'ENA.

Dont un certain nombre d'amis proches du président comme Laurent Bigorgne, directeur de l'institut Montaigne, Nicolas Revel, ancien secrétaire général adjoint de l'Élysée sous la présidence Hollande, Frédéric Mion, directeur de Sciences Po. On y trouve aussi des économistes orthodoxes qui siégeaient déjà à la commission Attali comme Philippe Aghion, Jean Pisani-Ferry et Mathilde Lemoine.

Mais ce sont les représentants du monde des affaires qui sont largement représentés. Sans les citer tous, on donnera quelques exemples significatifs.

Le gouvernement a choisi comme président du Comité Action publique 2022 Robert McInnes actuellement président du conseil d'administration de Safran mais aussi ancien membre du conseil de surveillance de la Générale de santé, groupe privé de cliniques ; il a été aussi vice-président de Macquarie Capital Europe, banque d'investissement australienne, actionnaire des autoroutes Rhin-Rhône. Autre membre du Comité : Jean-François Cirelli à la tête du fonds BlackRock France qui a des vues sur les marchés français des infrastructures. Compte tenu de ses responsabilités passées au Trésor et au Club de Paris, il est particulièrement bien placé pour comprendre nos métiers, écrivait le fonds à son arrivée aux commandes. Guillaume Hannezo est lui conseiller du fonds américain Lone Star engagé dans l'immobilier après avoir été associé gérant à la banque Rothschild.

La troisième présidente du Comité est Véronique Bédague Hamilius, ancienne économiste du FMI, ancienne directrice de cabinet de Manuel Valls. Elle est devenue secrétaire générale du groupe immobilier Nexity qui se retrouve dans toutes les grandes opérations immobilières autour du Grand Paris. Citons enfin Sabine Baietto-Beysson qui siège au groupe immobilier Icade, lui aussi très engagé dans le grand Paris.

La lettre de cadrage aux ministres, la composition du Comité comme le court délai imparti le montrent, le gouvernement a déjà une idée précise des réformes qu'il a décidé d'entreprendre en ce qui concerne l'action publique.

Reste qu'une réforme de cette ampleur ne peut se mettre en place en quelques semaines et fera très probablement l'objet de vives contestations des personnels concernés comme des citoyens usagers des services publics.

Jean-Louis Grégoire

En deux mots

Perturbateurs endocriniens

Nouvelle tête de turc des organisations militantes écologistes, les perturbateurs endocriniens. Elles parlent d'une substance d'origine artificielle, rarement naturelle, qui agit sur l'équilibre hormonal et altère de nombreuses fonctions, en particulier la fonction reproductrice. La pilule contraceptive répond à cette définition. C'est une substance artificielle qui inhibe le cycle hormonal périodique des femmes et bloque leur fonction de reproduction. Les campagnes contre les perturbateurs endocriniens ouvrent donc la voie à l'interdiction de la pilule et à une régression de 50 ans lorsque les femmes ne disposaient pas librement de leur corps. Ceux qui prônent le refus des perturbateurs endocriniens servent-ils de paravent, irréfléchi ou pire délibéré, aux tentations d'imposer un ordre moral rétrograde ? La question mérite d'être posée.

Y. M. M

Europe : le poids des lobbies

Ils pullulent à Bruxelles. Ils « transforment les enfants en consommateurs » (comme coca cola) et pas seulement les enfants ! C'est la valse des grands groupes internationaux, des géants de la chimie (Bayer, Monsanto) du tabac (Phillips Morris), de l'électronique (Microsoft) de la Fédération de l'industrie allemande (en particulier l'automobile), de la finance londonienne et aujourd'hui chinoise, de la Chambre de Commerce des États Unis et de son projet CETA, et même, cocorico ! de Pernod Ricard... Dans tous les cas ces lobbies ont pour objet de freiner, voire d'empêcher, toutes les législations européennes contraires à leurs intérêts (comme les tentatives pour démontrer l'innocuité des perturbateurs endocriniens, des pesticides).

Ces lobbies seraient au nombre de 10000!

J.P.B

Les États dans tous leurs états (2)

La notion d'état nation est à la mode. Mais on est loin du compte dans beaucoup de pays. Après la première partie de l'article publiée dans le numéro précédent, nous continuons de le montrer dans cette seconde partie qui termine l'étude du Proche Orient et consacre un dernier paragraphe à l'Asie.

En Syrie Bachar el Assad exerce une véritable dictature confessionnelle sur ses opposants, alliés aux forces islamistes et laïcs n'ayant plus voix au chapitre. Monarchie quasi absolue reposant sur une interprétation intégriste et exclusive de l'islam, le wahhabisme, L'Arabie Saoudite doit son nom à celui de la famille régnante : les Saouds. La Turquie, démocratie proclamée par le pouvoir, ressemble de plus en plus à une dictature. Elle se crispe dans un islamisme intégriste. À l'est la présence kurde difficilement admise, 20 % de la population, entraîne depuis de nombreuses années une guerre civile larvée.

En Asie

L'Afghanistan, carrefour ethnique dans l'orbite de l'islam, est ravagé par des guerres tribales et religieuses aggravées par des interventions étrangères, celles de l'URSS puis de l'OTAN sous la conduite des États Unis et du Pakistan. S'opposent essentiellement Baloutches sunnites, population dominante, et Hazaras chiites à l'ouest. Des heurts sanglants, ethniques, linguistiques et religieux, divisent l'Arménie et l'Azerbaïdjan, deux États de l'ancienne URSS. Les Arméniens de langue indo-européenne, avec une écriture particulière, pratiquent un christianisme spécifique. Alors que les Azéris turcophones sont majoritairement des musulmans chiites. A la suite d'une guerre entre les deux états, une solution provisoire s'impose en 1992 : une enclave arménienne en Azerbaïdjan, la République autonome du Haut Karabach et la République autonome du Nahkitchévan, de population azéris en Arménie. La Birmanie ou Myanmar est officiellement une démocratie. L'armée justifie sa tutelle par le puzzle ethnique et linguistique qui génère des violences sanglantes, en particulier contre la minorité des Rohingyas musulmans victimes de discriminations. Par exemple ils ne disposent

pas de papiers d'identité. La majorité se réclame du bouddhisme. Le Sri Lanka, nom officiel de Ceylan, fut ravagé pendant de longues années, jusqu'en 2009, par une guerre civile meurtrière entre le nord Tamoul, majoritairement musulman, et le reste de l'île officiellement laïque où le bouddhisme est souverain. En Chine les minorités sont peu nombreuses. Parmi elles on compte les tibétains. La Chine imposa

gouvernement qui veut faire de l'hindi la langue officielle. Le nationalisme hindou est lui-même gangrené par une querelle historico-culturelle opposant la vache au taureau ! L'Indonésie vit sous une constitution élaborée par une coalition militaro-musulmane qui affirme sa foi en un dieu unique. La Malaisie ou Malaya, est officiellement une fédération dominée par une puissance malaise représentant plus de



momentanément sa domination au XVIIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe. Une reconquête définitive par les armes interviendra en 1993. Elle a rencontré une vive résistance dans un pays théocratique gouverné par des monastères bouddhistes souvent rivaux. La sinisation se heurte par ailleurs au fait que les tibétains n'utilisent pas l'écriture idéographique des chinois mais une écriture alphabétique spécifique. L'utilisation officielle de l'écriture idéographique favorise la main mise de la Chine sur des populations aux parlers différents. Autre facteur de troubles, au nord-ouest dans la steppe du Xinjiang vit une population turcophone et musulmane les Ouïgours. La conquête britannique de l'Inde à partir du XVIIIe siècle est à l'origine d'un état multiethnique aux langues différentes. Cela suscite une opposition, tantôt sourde mais parfois armée, à la périphérie du pays où cohabitent difficilement les musulmans et les bouddhistes. La majorité de l'Union Indienne est hindouiste. Un nationalisme hindou se développe encouragé par l'actuel

20% de la population. Le gouvernement mène une politique fondée essentiellement sur des critères ethniques et religieux, à base islamique, contre les sino-malais, environ 25 % de la population. Ancien Siam, la Thaïlande ou Myanmar, présente une hétérogénéité ethnique et religieuse avec une écrasante majorité bouddhiste et un sud musulman. Des troubles permanents, avec des menées séparatistes, existent en particulier au nord-est dans le Triangle d'Or miné par le trafic de drogue.

Conclusion

Bien entendu la liste n'est malheureusement pas exhaustive. Nous pourrions y ajouter des pays aujourd'hui ravagés par des guerres internes à base ethnique ou religieuse comme l'Irak, le Yémen, la Tchétchénie et il n'y a pas si longtemps l'Irlande du nord ou l'Espagne avec le pays basque et tout récemment la Catalogne.

La parole aux politiques

Emmanuel Macron a l'intention proportionnelle, de diminuer le limiter le nombre de mandats dans le représentant.e.s de partis politiques principales réformes institutionnelles proposeraient.

La France insoumise

Avec son programme, l'avenir en commun, enrichi de 40 livrets thématiques, elle propose des nouvelles relations de l'élu au peuple.

Nous devons au préalable sortir de la monarchie présidentielle de la Vème République. Actuellement le président désigne ses ministres et il peut dissoudre l'Assemblée Nationale devenue une antichambre d'enregistrement des lois projetées par le gouvernement, où le débat politique s'étirole sauf par l'intervention des députés de la France Insoumise qui n'ont cessé de le rendre vivant par leurs très nombreux amendements et leurs incitations répétées au débat politique, fidèles à leurs engagements, mais avec en retour, le plus souvent, arrogance et dénigrements managériaux en parfaite incompatibilité avec le débat



démocratique. Faut-il ajouter au déni de démocratie parlementaire les coups de 49.3 qui ont été utilisés sous la présidence Hollande pour le passage en force des lois Macron et El Khomri et les ordonnances Macron sur la réforme du travail aggravant encore les dispositions antérieures sur les acquis sociaux du droit de travail, ordonnances encore utilisées pour établir la loi de droit commun liberticide transposée de l'état d'urgence ?

Afin de sortir de ces carcans insupportables nous voulons une VIème République. L'article 11 de notre constitution, le permet. Par référendum, il est possible de demander au peuple souverain, d'accorder le droit de mettre une place une assemblée constituante indépendante. La nouvelle constitu-

d'introduire une dose de nombre de parlementaires et de temps .Nous avons demandé à des angevins quelles seraient les que leurs organisations

tion proposée ensuite, pourrait rendre son pouvoir parlementaire à l'Assemblée Nationale, qui désignerait les ministres.

Nous pourrions aussi supprimer définitivement le Sénat et aussi le Conseil économique social et environnemental et les remplacer par une assemblée de l'intervention populaire et du long terme émettant un avis sur l'impact écologique et social des lois.

Aussi chaque député devrait échanger de façon constructive et rendre des comptes au peuple régulièrement sous peine de révocabilité à mi-mandat. Nous pourrions ne plus avoir cours à la justice de la République pour nos élus mais à la justice ordinaire. Enfin nous souhaitons qu'un élu ne puisse plus cumuler les mandats et qu'un citoyen ne puisse s'engager que sur deux mandats au maximum. Cette disposition laisserait la possibilité à chaque citoyen qui le souhaite de s'investir dans la vie politique avec un retour à la vie professionnelle facilitée.

**France Moreau,
membre actif du groupe
de Martigné-Briand.**

Le parti socialiste

Alors que la Ve République fêtera son cinquantième anniversaire en 2018, ce régime politique vit une nouvelle crise de légitimité des élus. Sommes-nous encore capables de « changer la vie » ?



Quels changements institutionnels permettraient de rendre au politique son efficacité ? Le projet LREM serait l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives, ce qui modifierait l'élément structurant qui a fondé la Ve République : mettre fin à l'instabilité parlementaire avec la succession de 24 gouvernements entre 1947 et 1958, en donnant une majorité parlementaire nette, grâce au scrutin uninominal majoritaire. L'intérêt de la proportionnelle est une meilleure représentation citoyenne. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la logique et rendre le vote obligatoire afin que cette représentativité soit maximale, en prenant en compte

le vote blanc comme suffrage exprimé ? L'idée de mettre fin à une majorité absolue à l'Assemblée nationale conduirait à une logique de coalition gouvernementale.

Mais cette dose de proportionnelle ne résoudra pas le sentiment que les élus représentent mal la nation. Les employés et ouvriers composent la moitié de la population active mais ne sont que 3 % des députés. Le statut de l'élu (indemnité, crédit d'heures, formation) est à renforcer, surtout à l'échelon local. Supprimer des élus locaux, souvent bénévoles, ne peut qu'aggraver la crise démocratique actuelle : qui sera en capacité d'être maire des communes nouvelles en 2020 ? Un meilleur statut de

l'élu va de pair avec une limite du mandat dans le temps afin d'accélérer le renouvellement des élus (3 mandats), en attendant de connaître les conséquences du non-cumul entre mandat parlementaire et fonctions exécutives locales, mais aussi de l'augmentation des femmes élues.

Enfin, plus que le nombre de parlementaires, leurs missions sont à réorienter. Face à une majorité absolue à l'Assemblée nationale, les députés passent trop de temps à faire la loi alors qu'ils ont aussi pour mission de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer les politiques publiques. Augmenter ces moyens permettrait ainsi de modifier les lois de façon plus adéquate : comment envisager de modifier encore une fois les rythmes scolaires sans véritable évaluation et en reportant cette responsabilité aux élus locaux ?

Plus qu'une réforme institutionnelle qui changerait l'esprit du régime actuel, une véritable modernisation du statut de l'élu réaffirmerait cette fonction en engagement civique ouvert à tous, évitant sa professionnalisation.

Sophie Foucher-Maillard

Parti

La 5^e République est à bout de souffle. Parce que trop de nos élus se font élire sur des promesses ... pour mieux appliquer une autre politique.

communiste français

Ces élus provoquent dégoût, colère et abstention. Il y a besoin de revivifier tout cela par une profonde réforme institutionnelle, une sixième république.

1-Faire du scrutin à la proportionnelle la règle générale de nos élections. Outre le fait que chaque voix à le même poids qu'on soit issu de la ruralité ou d'une grande ville, ce mode de scrutin permet la parité réelle, et le débat d'idées plus que la personnalisation des élections. Le fait d'avoir des listes favorise le non cumul dans le temps des mandats (qui doit être institué par la loi), en rendant plus facile la rotation des responsabilités. Elle représente aussi un frein à la professionnalisation de la politique. Etre élu, c'est une responsabilité temporaire, pas un métier. Sinon, on



élit des gens déconnectés de la vie réelle.

Cette remarque amène à une deuxième proposition : élaborer un statut de l' élu qui soit, peu ou prou, un peu à l' image du statut protecteur du délégué syndical. Nos élus sont pour beaucoup des csp+, des chefs d'entreprises, avocats médecins ou fonctionnaires. Le privé, les ouvriers et employés sont sous-représentés. En effet, après un mandat, il faut retrouver un travail si on veut que la vie politique ne soit pas un métier. Les entreprises privées doivent donc être obligées par la loi à reprendre le salarié qui finit son mandat.

2 -Les élus les plus appréciés et connus des français sont les élus de proximité

(conseillers municipaux et départementaux). La réduction du nombre d'élus est donc une fausse bonne idée. Elle consiste en réalité à réduire le lien de proximité (donc de contrôle) entre citoyens et élus. D'ailleurs, au-delà de la question de la réduction du nombre de parlementaires il y a surtout une réduction préoccupante du nombre de conseillers municipaux dans les communes nouvelles. Conforter le lien de proximité est nécessaire

1 La vie démocratique ne s'arrête pas aux élections institutionnelles. Le travail représente une part importante de notre vie. La démocratie doit également s'appliquer à l'entreprise. Dans le cadre des SCOP, le patron est élu par l'ensemble des salariés. Il faut travailler à étendre ce principe, à élaborer des droits démocratiques nouveaux à l'entreprise. C'est un enjeu important pour rendre chacun mieux maître de ses choix de vie.

Alain Pagano
*Conseiller municipal
PCF d'Angers*

Histoire

Rue et démocratie

« La démocratie ce n'est pas la rue » c'est ce qu'à dit l'actuel président de la République, M. Emmanuel Macron. C'est vrai que la rue ne serait-ce que dans l'histoire de la France a maintes fois reculée devant le pouvoir. Ainsi le pouvoir monarchique l'a emporté face aux révoltes populaires par exemple de temps de Louis XIV et Louis XV. Mais à la suite de la révolution de 1789, le pouvoir a commencé à changer de nature. On peut retenir la Révolution de 1830 (même si elle n'a pas instauré la démocratie), celle de 1848, celle de 1870 avec la naissance définitive de la République, les multiples manifestations de la troisième République dès lors que le droit est manifester fut reconnu, mais aussi les gains sociaux obtenus après les grèves de



1836 (congés payés) et ceux obtenus à l'issue de mai 68.

Si la rue n'exprime pas toujours des affirmations populaires, démocratiques comme en 2013 contre le mariage pour tous . Elle demeure, à partir de ces manifestations pour le changement, une norme de la dé-

mocratie. Nationales ou locales, à Paris ou à Beaupréau, les manifestations de rue expriment très souvent des revendications démocratiques refusées par des petits ou grands chefs qui usent et abusent de leurs pouvoirs.

J. P. B.

Mode de scrutin

Quelle honte y aurait-il à aller voir ailleurs ? Et en particulier en Allemagne, un pays qui a, dans la douleur, expérimenté plusieurs systèmes électoraux. Et en a tiré les leçons avec une rare intelligence.

Aujourd'hui, le système électoral allemand est un mixte qui offre les avantages du système proportionnel sans en subir les inconvénients. Deux caractéristiques principales sont à retenir de ce système : le taux plancher requis pour avoir accès à la représentation parlementaire et la technique de la motion de méfiance constructive pour pou-

voir mettre fin à un gouvernement de coalition. Le taux plancher du nombre de voix à obtenir est de cinq pour cent.

La motion de méfiance constructive impose au parti qui veut faire tomber le gouvernement dont il forme la majorité parlementaire l'obligation d'être en capacité de démontrer qu'il dispose d'une majorité alternative. C'est l'application du principe « On ne renverse un Gouvernement qu'en le remplaçant ».

Cette contrainte est extrêmement dissuasive. Depuis 1949, elle n'a fonctionné qu'une seule fois : en 1982, lorsque les libéraux ont voulu quitter la majorité qu'ils formaient avec les sociaux-démocrates

d'Helmut Schmidt pour former une coalition avec les chrétiens-démocrates d'Helmut Kohl. L'Allemagne offre un bel exemple de système parlementaire qui garantit à la fois la représentation de tous les courants significatifs de la société et un gouvernement doté de l'autorité et de la stabilité nécessaires. (. . .)

Plutôt que se bloquer sur des postures stériles, la classe politique française, renouvelée ou pas, ferait bien de consulter les spécialistes du droit public comparé et d'aller voir ailleurs.

*Extrait d'un texte
de Raoul Marc Jennar*

Histoire

En Anjou, les conséquences politiques et syndicales de la Révolution russe

Rares sont les Français qui acclament la Révolution russe. Celui qui incarne cette position est, en Anjou, Louis Bouet, un instituteur du Saumurois. Il y a cependant d'autres adeptes. Il en découle une recomposition politique et syndicale.

Un imaginaire tourné vers Moscou voit un changement exemplaire dans un parti d'un type nouveau, créé en décembre 1920 au Congrès de Tours suite à une scission du Parti socialiste. Une minorité reste socialiste SFIO. Elle refuse les exigences léninistes. La majorité accepte les 21 conditions imposées par Lénine, adhésion à la III^e Internationale, discipline, prendre le PC russe pour modèle, se nommer Parti communiste français (PCF), lutter contre le réformisme. L'effectif pour la France tourne rapidement autour de 100 000 dont 480 pour le Maine-et-Loire qui seront 710 en 1921. C'est plus tard dans le monde syndical que la sympathie, l'engouement même, se développera. Les grèves de 1920 sont dénoncées comme un complot communiste, 15 000 cheminots seront révoqués. Pour la droite, la révolution liée à Moscou et à Berlin préfigure son martyr. De nombreux libertaires, en accord sur l'antimilitarisme et l'ouvriérisme adhèrent au PC si bien qu'en 1920 il ne reste dans le département que cinq abonnés au Libéraire, dont Louis Bouet. En janvier 1922 se

formera le syndicat CGTU de tendance communiste. En Anjou où l'héritage de Bahonneau et Ménard reste somme toute vivant, trois tendances coexistent dans la CGT dont le secrétaire est maintenant François Bonnaud : CGT, CGTU et CGT-SR (syndicalisme révolutionnaire). La moitié milite à Trélazé aux allumettes ou aux ardoisières, l'autre moitié touche la métallurgie et le bâtiment. La révolution



d'Octobre, comme triomphe de la volonté, comme émancipation personnelle, comme production d'un homme nouveau, comme prétention à une société plus moderne se marie avec les paroles de l'Internationale fidèlement chantée. Le passé est refusé, faisons table rase. La passion concerne l'avenir où les opprimés seront libérés.

Croyance en un monde meilleur

Bien sûr, le besoin de croire en ce parti d'un type nouveau lui acquiert une confiance qui confine à l'aveuglement. Ne

connaisseur de l'œuvre de Lénine – il a révisé la traduction des textes donnés en annexe – Lucien Sève lit avec rigueur ce qui est dit de cette révolution et du rôle de Lénine dans les manuels réputés de Nicolas Werth ou d'Andrea Graziosi, de Lénine en général dans les écrits faisant autorité de Dominique Colas ou d'Hélène Carrère d'Encausse. Et on va de découverte en stupéfaction. Le résultat est sévère : sous la compétence – inégale – de ces auteurs de référence, on découvre la flagrante partialité au nom d'une prétendue « désidéologisation », la méconnaissance choquante de la pensée léninienne, la liberté maintes fois prise avec les faits, la lourde altération de leur sens par omission. Du même coup vous apprenez sur Octobre 1917 et sur Lénine plus d'une chose importante qui ne vous est jamais dite dans la vulgate d'aujourd'hui, pas plus qu'elle ne l'était hier

sont supportés ni le repérage des défauts ni leur correction. Un charme opère qui oppose la croyance et la réalité. Tout ce qui suggère qu'Octobre serait un putsch est nié. Être crédule va de soi, être sceptique c'est déjà être prêt à trahir. Encore que le militantisme est moins monolithique qu'on l'affirme. Il a de multiples facettes. La propagande affirme qu'Octobre est une révolution populaire. Pourquoi la désavouer alors que bientôt les régimes communistes, ainsi qu'une Église universelle, régneront sur un tiers de l'humanité. Les militants sont exemplaires de dévouement, d'abnégation et de courage. Illusionnés, ils le sont en partie. Comme chantaient les Canuts, ils croient tisser le linceul du vieux monde. Quand en 1968 paraît L'aveu d'Arthur London, ils ne peuvent se désavouer. Le film qui suit a un énorme impact. Et L'archipel du goulag de Soljenitsyne, en librairie en 1973, confirme ce qui était connu. Le souvenir d'octobre 1917 reste malgré tout lié à la recherche d'un futur plus heureux, d'un futur sans privilégiés. La disparition de l'URSS en 1991 y change peu de choses. Certes en Russie aujourd'hui, le 7 novembre, journée anniversaire de la révolution d'Octobre, n'est plus célébré depuis 2004. Certes la croyance en la possible contagion révolutionnaire s'est affaiblie. Certains se plaisent à insister sur la violence des foules, sur les pogroms parfois liés à l'ébriété, sur les pillages de masse, sur les craintes tenant aux emprunts russes. Mais le corps embaumé de Lénine, l'admirateur de Robespierre, repose toujours dans le mausolée de la place Rouge. Il a été celui qui a maintenu le rêve d'une révolution mondiale imminente, celui qui pendant presque un siècle a été le guide inspiré de bien des prolétaires. Le souvenir des tranchées a nourri durant les années vingt le prophétisme d'un monde meilleur. Aujourd'hui pourquoi ne pas croire encore à des possibilités d'excellence ? Malgré tout...

Gérard Balesme

Un autre regard sur Octobre 1917

Dans son ouvrage intitulé « Octobre 1917, une lecture très critique de l'historiographie dominante, suivi d'un choix de textes de Lénine », l'auteur Lucien Sève propose un autre regard sur cet événement historique.

Cent ans après les révolutions russes, vingt-cinq ans après l'effondrement de l'URSS, l'objectivité scientifique règne-t-elle enfin sur l'histoire d'octobre 1917 et des combats dont est né le premier pays dit socialiste ?

Philosophe et politique averti, grand

dans celle du marxisme stalinisé. Mettant à mal l'image repoussante qui en est donnée, Lucien Sève ne tend cependant pas à faire de la politique léninienne une stratégie révolutionnaire pour aujourd'hui : le léninisme est totalement périmé, dit-il sans détour, et il montre en quoi. Il ajoute à ce propos dans une récente interview : Ce qui ne l'est pas est sa visée révolutionnaire radicale, mais il faut la repenser entièrement. Il fait découvrir combien l'œuvre écrite de Lénine, aujourd'hui méconnue, reste une des plus vives initiations à la pensée politique, qui mérite lecture ou relecture critique attentive.

Jean-Louis Gregoire

Octobre 1917, une lecture très critique de l'historiographie dominante, suivi d'un choix de textes de Lénine. Collection Les Parallèles, les Éditions sociales.

Léon Trotsky

Léon Trotsky fut avec Lénine, il y a 100 ans, l'un des principaux artisans de la révolution russe. Évincé, exilé puis assassiné sur ordre de Staline, l'influence de ses idées politiques marque durant tout le XX^e siècle l'histoire des luttes internes au sein du mouvement communiste. Elles sont encore visibles de nos jours en France.



Lev Davidovitch Bronstein naît en 1879 à Yanovka au sud de l'Ukraine dans une famille de la petite bourgeoisie terrienne juive. Il étudie à Odessa. Abandonnant ses études il participe dès 1896 à la création d'une organisation révolutionnaire. Arrêté en 1898 il passe de prison en prison où il s'initie à la théorie marxiste probablement sous l'influence de celle qu'il épousera en 1900 dans la prison de Moscou. Déporté en Sibérie il s'en échappe en 1902 et rejoint l'Angleterre avec un faux passeport au nom de Trotsky. Il conservera ce pseudonyme par la suite. À Londres, il rencontre Lénine et assiste en 1903 au 2^e congrès du Parti ouvrier social-Démocrate de Russie qui oppose bolcheviques et mencheviques. En 1905, Trotsky rentre clandestinement en Russie et prend part à la première révolution. Il devient président du soviet de Saint-Petersbourg composé en majorité de mencheviques dont il était proche. Arrêté, condamné à la déportation à vie en Sibérie, il s'évade pendant son transfert pour un second exil en France puis aux Etats Unis d'où il rejoindra la Russie en mai 1917 avec un passeport américain.

Acteur majeur de la révolution

D'accord avec la ligne politique de Lénine, il rejoint les bolcheviques. Président du soviet de Petrograd en septembre 1917, il vote pour l'insurrection préconisée par Lénine. Nommé chef du comité militaire révolutionnaire il devient de fait l'un des principaux dirigeants de la révolution d'octobre et membre du nouveau gouvernement composé exclusivement de communistes. Commissaire du peuple (ministre) aux Affaires étrangères Trotsky prend la tête de la délégation russe qui négocie la paix avec l'Allemagne et l'Autriche et signe le traité de Brest Litovsk. À partir de février 1918 il organise l'Armée rouge. À sa tête il joue un rôle décisif pendant la guerre civile et assure le succès de la révolution sur ses opposants de tout bord. Il légitime l'usage de la violence comme moyen de gouvernement néces-

saire pour terrifier l'adversaire et assurer la victoire. Il est persuadé que toute difficulté, toute résistance, peut être surmontée par un seul mot : fusiller. Constatant la bureaucratisation du régime il s'oppose à la troïka Staline, Zinoviev et Kamenev. La mort de Lénine en 1924 permet à la bureaucratie de s'imposer. Elle le démet de ses fonctions ministérielles en 1925 et l'exclut du parti communiste en novembre 1927.

L'opposant à Staline

La lutte pour le pouvoir entre Trotsky et Staline se double d'une irréconciliable opposition idéologique. Trotsky soutient la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire, l'internationalisme et la dictature du prolétariat. Il les considère comme la base de la démocratie directe et de l'auto émancipation de la classe ouvrière. Au contraire Staline défend l'idée du socialisme dans un seul pays. Il est partisan d'un état fort et autoritaire pratiquant le centralisme. Les décisions viennent d'en haut. Staline reviendra sur des libertés acquises pendant la révolution : droit à l'avortement, liberté de la presse, liberté sexuelle. Déporté à Alma Ata au Kazakhstan en 1928, Trotsky est banni d'Union Soviétique en 1929. Commence alors un exil itinérant qui passe par la Turquie, la France, la Norvège et finit définitivement au Mexique en janvier 1937. Durant ces années Trotsky écrit et milite contre la dégénérescence bureaucratique de L'Union soviétique. Il crée en 1938 la IV^e Internationale destinée à promouvoir ses idées à travers le monde. C'est plus que Staline ne peut en supporter. Sur son ordre Trotsky meurt d'un coup de piolet dans le crâne en août 1940.

Le trotskysme en France

Entre les deux guerres l'histoire du trots-

kysme en France se résume à une succession de créations de groupuscules, de scissions et de ruptures. Des tentatives d'entrisme au sein de la SFIO et du PC avortent rapidement. Durant la guerre les trotskistes se divisent sur l'attitude à tenir vis à vis de l'occupant, collaborationnistes ou résistants. Certains tenteront même un travail de propagande en direction des soldats car pour eux derrière chaque soldat allemand il y a un travailleur allemand.

À la libération le Parti ouvrier internationaliste et le Parti communiste internationaliste se rassemblent. Mais dès novembre 1952 ils se séparent entre les partisans de Michel Pablo et de Pierre Bousset-Lambert. De nos jours Lutte ouvrière et la Ligue communiste révolutionnaire devenue NPA descendent des mouvements pablistes. Le Parti des travailleurs devenu Parti ouvrier indépendant se rattache à la mouvance lambertiste. Si les succès électoraux des trotskystes n'ont jamais été à la hauteur de leurs ambitions, plusieurs personnalités ont fait leurs classes politiques au sein de ce mouvement. Pour les pablistes, Henri Weber député européen et sénateur socialiste, cofondateur de la LCR avec Alain Krivine, Edwy Plenel journaliste, Julien Dray et Harlem Désir de SOS Racisme. Pour les lambertistes, Lionel Jospin Premier ministre, Jean Christophe Cambadélis premier secrétaire du PS, Jean Luc Mélenchon fondateur du parti de Gauche, Bertrand Tavernier cinéaste. Il faudrait ajouter à cette liste non exhaustive de nombreux syndicalistes au sein de FO de la FSU ou de l'UNEF et au sein d'associations comme la Libre Pensée.

Yves Mulet Marquis

À lire ou à relire : Léon Trotsky, Histoire de la révolution russe, 2 tomes, éditions du Seuil

Ceux qui veulent connaître en détail les journées qui ébranlèrent le monde en 1917 doivent lire ou relire ces deux ouvrages. Le tome I traite des événements de février à juin 1917. Le tome II va de juillet à octobre 1917 et raconte la prise du pouvoir par les bolcheviques. Trotsky écrit cette histoire pendant son exil en Turquie. Ce n'est pas un manifeste de propagande politique. Il a encore accès à ses archives et peut véritablement faire œuvre d'historien. Bien qu'ayant participé aux événements il ne se contente pas de ses souvenirs personnels mais s'appuie rigoureusement sur des documents contrôlés.

Temps scolaire, sujet à controverse

Quatre jours ou quatre jours et demi, les avis sont partagés. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) liés à la semaine de quatre jours et demi, selon les endroits, furent diversement appréciés. Dans certaines communes, bien organisés, ils emportèrent l'adhésion. Ce ne fut pas le cas dans les communes moins fortunées. Toujours un problème de moyens.

Les opinions sur le terrain furent empreintes de pragmatisme, de la réussite ou non des aménagements. Les prises de position des organisations nationales concernées furent davantage dictées par des principes. La Ligue de l'enseignement, très favorable aux projets éducatifs de territoire y voit une complémentarité entre le temps scolaire obligatoire et un temps périscolaire. Les organisations laïques d'éducation populaire, sont sur la même longueur d'onde. La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), adepte du respect des rythmes chrono biologiques pour les apprentissages, en est une chaude partisane. Elle estime que la libération des après-midi ou d'une partie va dans ce sens. Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) souhaitaient le statu quo. Les syndicats d'enseignants sont partagés. Les organisations ont eu et ont certainement de bonnes raisons pour justifier leurs points de vue. Mais sur le fond, la semaine de quatre jours et demi avec une liaison possible au périscolaire sous la tutelle des communes, est-elle essentielle ? Son label de réforme fondamentale n'est-il pas quelque peu usurpé ?

Une journée scolaire plus longue

Même si la réforme initiée par les gouvernements de la précédente législature présidentielle a conduit les communes à réfléchir sur les temps accolés à l'école, elle fut loin d'être révolutionnaire. Elle a modifié ce qui se passait autour de l'école, ce qui est positif, mais ne changea pas l'école. C'est pourtant ce qui devrait importer, si l'école était faite pour ceux qui n'ont qu'elle pour apprendre. Il faudrait une autre école et un temps scolaire plus long. Un temps scolaire plus long peut déranger des habitudes à l'école primaire et bouscu-

ler quelques tabous. Il implique une dissociation entre la présence de l'élève et celui du maître à l'école. Peu probable, en effet, que les professeurs d'école accepteraient une charge de travail supplémentaire. La séparation entre horaire de l'élève et celui de l'enseignant impose la fin du maître unique et de sa polyvalence. Cette nécessité matérielle serait-elle un non-sens pédagogique ? Peut-être, si maître Jacques de la didactique, le professeur d'école excellait



dans toutes les matières et passait de longues soirées à préparer ses séquences ? Mais à l'impossible, nul n'est tenu. La polyvalence du maître unique est plus un statut qu'une réalité. Une polyvalence d'équipe s'y substituerait avantageusement. À savoir ensuite quelles seraient les répartitions des disciplines et le nombre de personnes qui les assureraient ? À Paris, l'équation était en partie résolue avec des professeurs spécialisés en musique, arts plastiques et éducation physique. Le meilleur des temps périscolaires d'aujourd'hui se dispensait sur un temps obligatoire, mais sur une durée réduite. Cette formule possible dans la capitale serait difficilement applicable à l'ensemble du territoire. De plus, isoler des enseignements spécifiques empêcherait les ponts qui peuvent s'établir entre matières. Des regroupements de disciplines ayant des affinités notionnelles avec une valence d'enseignement artistique seraient plus favorables à un travail d'équipe. La palette très large de l'éducation physique et sportive pourrait, elle, être scindée et ventilée sur plusieurs regroupements. Selon un rassemblement par affinités de contenus, le noyau dur des programmes, mathématiques et français, appartiendrait à des blocs différents. La semi-polyvalence, ou la trivalence découlerait du nombre de matières enseignées et des horaires qui leur seraient impartis. L'enseignant, à horaire

allégé, interviendrait sur plusieurs niveaux de classes. La formation initiale, moins étendue, gagnerait en appropriations de savoirs et savoir-faire professionnels et la formation continue en approfondissement. Quant à l'organisation du temps pour l'élève, il faut considérer qu'une journée plus longue n'équivaut pas systématiquement à une fatigue plus grande. Des formes d'apprentissages différentes pourraient alterner. À des moments intenses pour la concentration pourraient succéder des moments moins sollicitants. De plus, l'approche des arts et de l'éducation physique, sur un temps obligatoire, contribuerait à une culture commune mieux partagée. Elle offrirait en même temps un éventail plus grand de réussites possibles, donc un attrait plus important pour la chose scolaire. Oui, le temps scolaire doit être pensé pour l'élève qui n'a qu'elle pour apprendre !

Une année scolaire plus longue

Il faut convenir que l'organisation d'un enseignement en dominantes pour la maternelle apparaît moins évidente. Un chevauchement entre cycle et cycle II (C.P.), pour les intervenant-e-s, concilierait-il un statut identique à tous les professeurs d'école et une meilleure prise en compte des besoins des élèves les plus jeunes ? Nous pouvons le penser si l'imagination associée à la réalité des enfants prenait le pouvoir. Le cours préparatoire (CP), classe de transition, ne nécessite pas des mêmes dominantes que les niveaux suivants. Le temps scolaire, c'est aussi la répartition des cours pendant l'année. Aujourd'hui, le temps des vacances répond avant tout à des oukases de marchands de loisirs. Pour les enseignants une augmentation des salaires compenserait largement une réduction du temps libre au cours de l'année. Un temps scolaire plus long faciliterait, entre autres, l'organisation de classes transplantées à la campagne, à la mer, à la montagne. La découverte de ces milieux et de leurs richesses ne serait pas un luxe pour ceux qui en sont privés pendant les vacances. Oui, le temps scolaire doit être pensé pour l'élève qui n'a que l'école pour se cultiver ! Utopie ? Outre le changement des mentalités, il faudrait que les moyens soient à la hauteur des besoins.

J. P.

Les amis du cart, au président des riches...

C'est sur TF1 qu'il en a parlé. Pour défendre sa politique le chef de l'État utilise l'image de la cordée parce que d'abord « je veux que ceux qui réussissent tirent les autres, il faut des premiers de cordée » et parce que, en plus, « Si on commence à jeter des cailloux sur les premiers de la file, c'est toute la cordée qui dégringole ». Cette montagnarde métaphore a ravi les « amis du chalet du Cart » qui approuvent toujours lorsqu'on prend de l'altitude. Randonneurs paisibles et alpinistes, premiers et seconds de cordée, skieurs et coureurs des cimes aiment à philosopher autour des grandes tables de la maison de Bionnassay. Sans trop savoir ce qu'aurait réfléchi Paul Ricoeur de cette présidentielle tentative d'explication d'une politique, ils objectent que cette possible cordée n'est pas celle de leur modeste expérience.

Tous disent:

« Une cordée, c'est solidaire ».

En effet, il y a la corde et le premier et le second sont liés. Certes le premier est réputé meilleur grimpeur, mais dans tous les cas, fût-il un guide célébrissime, il prend soin de son second qui lui prend garde d'assurer avec attention son « leader ». Ce second ne sera « tiré » que si la difficulté

s'avère indépassable. « Il faut bien s'en tirer ! » Cela motivera une honnête discussion lors du retour en vallée sur le choix trop exigeant de l'itinéraire, cela provoquera de nouvelles rêveries propices aux futures courses mieux ajustées. Illustration d'un macronien pragmatisme ? Philippe R. un autre président qui vient de quitter le sommet...du toit du chalet du Cart où il



avait pris la précaution de s'assurer avec une corde réformée (mesure d'économie digne d'une austérité bruxelloise) affirme: « Le Second, Emmanuel, (Familiarité très « En marche ») veille constamment à la progression sécurisée du premier. Claude D., un ancien rempli d'expérience, un peu contemporain de Terray et Rébuffat, se souvient: « des cailloux peuvent partir...Ils frapperont ou pas l'un ou l'autre...Mais je

ne connais pas d'exemple de second de cordée ayant caillassé son « guide ». Il se prend la tête dans les mains et ajoute plus bas: « j'ai évité bien des pierres ;prévenu par celui qui me précédait ! Solidaire, je vous dis »

Alain P ne veut pas ne rien dire. Grave-ment il souhaite conclure parce que demain il faut se lever de bonne heure. « Monsieur le président (il ne s'adresse pas à Philippe R) une belle cordée, à la bonne mesure de la montagne qu'elle rencontre, c'est une cordée réversible. Efficacité. Gain de temps. Le second devient le premier, le premier devient le second et cela jusqu'au sommet ». Catherine P. s'exclame: « Les premiers seront les derniers...On dirait du Paul Ricoeur ! C'était aussi, il est vrai, l'heure du Paul Ricard.

Épilogue : Le chef de l'État aura beau dire, il jette beaucoup de cailloux sur le chemin des seconds,il allège beaucoup le sac à dos des premiers.

Alain Paquereau

Participaient au colloque philosophico-bricoleur de Toussaint 2017 : Cathy et Philippe, Anne, Yonnel et Victor, Monique, Philippe et Mael, Claudette et Michel, Pascal, Claude, Evelyne et Jean Claude Catherine et Alain.

Finale de la boule de fort laïque

Elle roule bien cette boule. Tous les ans, elle permet une rencontre entre amis de l'école de la République. La Fédération des œuvres laïques y est très attachée. Cette année la finale s'est déroulée à Vernueil. L'ambiance y fut chaleureuse et conviviale. Après les éliminatoires du matin, ce fut le repas du midi. L'hôte, l'amicale laïque de Vernueil, mit ses petits plats

dans les grands. Une cinquantaine de convives en profitèrent. Les compétitrices et compétiteurs sont accompagnés de leurs familles et d'amis. Supporters et supportrices peut-être, mais avant tout respect des joueurs et des joueuses. Les applaudissements sont discrets pour ne pas troubler la concentration nécessaire à une bonne pratique de la boule de fort. Au moment du

vin d'honneur, offert par l'Amicale, et des remises de médailles, pas de triomphalisme. Modestie et respect obligeant. Elle roule bien cette boule laïque.

J. P.

Résultats : premier Courléon A, deuxième Noyant A, troisième Courléon B, quatrième Noyant B. L'année prochaine, la finale pourrait avoir lieu à Longué à l'occasion des 90 ans de Paul Biet.

Emplois aidés

Éric Mathé interpelle

Lors du Parlement ouvert de Matthieu à Angers le vendredi 1er décembre à la faculté de droit d'Angers Éric Mathé est intervenu

« Cette décision brutale, prise sans aucune concertation avec les acteurs associatifs va

faire 3 victimes : Tout d'abord les personnes éloignées de l'emploi qui grâce à ce dispositif pouvaient remettre le pied dans le monde du travail. Très concrètement, dans l'association que je dirige, 4 personnes vont perdre leur emploi juste avant les fêtes de fin d'année car leur contrat aidé ne pourra pas être renouvelé faute de financements de l'Etat.

Deuxième victime, les associations dont les missions éducatives, sociales ou environnementales au service de l'intérêt général ne sont plus à démontrer. Pas la peine d'être Prix Nobel de mathématique pour comprendre que la suppression de ces aides financières sera fatale pour de nombreuses associations. Pour le réseau de la Ligue de l'enseignement cela représente

4,7 millions d'euros de financements en moins sur 1 année. Jamais un gouvernement ne s'était attaqué de façon si brutale au tissu associatif.

Enfin dernière victime, les familles qui au quotidien bénéficient de l'accompagnement des associations dans le soutien scolaire, dans les clubs sportifs, dans les quartiers... C'est vrai, ces familles sont les *dernières de cordées* »...

Après ce bref descriptif, la question que le député a moins apprécié que la salle :

" Vous aller distribuer 2 milliards pour les 3 400 familles les plus riches, comment les personnes qui vont bientôt perdre leur emploi vont, par ruissellement des milliards donnés, retrouver un emploi ? "

Ils nous ont quittés



Jacques Thomé

Jacques Thomé est décédé le 17 septembre 2017 à l'âge de 82 ans.

Lors de ses obsèques de nombreux hommages lui furent rendus. Jean-Paul Plassard retraça ses engagements politiques et syndicaux. Robert Audoin évoqua son aura et son autorité d'Inspecteur de l'Éducation nationale. Alain Jacobzone rappela sa fibre d'historien. Jean Bertholet et Jean-Louis Trouinard soulignèrent son implication pédagogique à Trélazé. Oui, Jacques Thomé aimait bien la ville de Trélazé et son passé ouvrier rebelle. Il y estimait ses instituteurs qui n'oubliaient pas l'histoire de la ville ardoisière. Cette affinité singulière traduisait son attachement au peuple politique et à sa conscience de classe. C'est d'ailleurs dans la salle de la Maraîchère qu'il fêta son

épart à la retraite. Le discours se fit sous le fronton où il est écrit : « Gloire à l'école laïque ». Cette école, il l'affectionnait. Il était attentif aux innovations pédagogiques. Il les impulsait dans sa circonscription, tout en respectant la liberté des maîtres, pour que l'école de la République soit toujours plus libératrice. L'émancipation fut le fil rouge de ses engagements politiques, syndicaux, professionnels.

S'il était attaché à Trélazé, c'est à Avrillé, son lieu de résidence, qu'il assumait des responsabilités électives. De 1977 à 1983, il fut adjoint à la culture. Il s'est beaucoup impliqué dans la réalisation du centre Georges Brassens. C'est à cette époque qu'il commença à se passionner pour les faits historiques. Il lance une chronique d'histoire locale dans le magazine municipi-

pal. Une vocation était née. Il est l'auteur de deux livres : Le fantassin de Kerbruc, lettre d'un breton mort au combat et Douceur angevine et mourir à Avrillé 1532-1980. De son goût pour l'histoire, la fédération des œuvres laïques en profita. Au bicentenaire de la Révolution, il y dirigea les cahiers du comité liberté, égalité, fraternité 89. Des points de vue et des analyses s'y confrontaient. Ils eurent beaucoup de succès.

Jacques Thomé était un intellectuel élégant. Sa plume était riche et précise. Dialecticien, il affectionnait le débat. Les militants de progrès aimaient l'avoir près d'eux. Ils se sentaient alors du bon côté. Jacques Thomé a marqué et peut-être même impressionné ceux qui ont eu la chance de le cotoyer.

J. P.

Gaston Mainchin

Gaston nous a quittés le 13 novembre, à 90 ans. Militant syndical, ardent défenseur de la laïcité, il était toujours de nos combats, de nos luttes et nous partageait beaucoup de nos idées. Enfant d'une famille de paysans catholiques, éleveurs de chevaux à Doué la Fontaine, il va vivre une enfance heureuse au milieu des chevaux et de la religion, qui va le mener à la « respectable » fonction d'enfant de chœur en l'église Saint-Pierre. Le divorce de ses parents mettra un terme définitif à ce début de cheminement monacal.....Il devint donc rapidement athée et libre penseur, ne perdant jamais une occasion de dénoncer les méfaits de toutes les religions et leurs façons insidieuses de s'immiscer dans les lieux de pouvoir. Cette hypocrisie l'insupportait au plus haut point comme d'ailleurs toutes les formes d'hypocrisie. Adjoint

technique à la ville d'Angers, il était reconnu comme un professionnel rigoureux et inflexible. Cette rigueur naturelle l'avait orientée très tôt vers le rationalisme et le combat laïque. Une petite incartade cependant dans sa laïcité : il vouait un certain culte à Bacchus ou à Dionysos en fonction des régions qu'il visitait. Gaston, c'était aussi la fidélité, fidélité indéfectible à sa famille, ses amis, ses idéaux de justice et de fraternité. Salut, Gaston, tu nous manques déjà. (*Hommage de son épouse et de ses enfants*)

Notre ami

Gaston était un fidèle lecteur de l'Anjou laïque. Il aimait l'engagement du journal. Il participa à sa mise sous bande très longtemps. Rieur, il était homme de bonne compagnie. Avec Bernadette, son épouse, il aimait recevoir à sa table. À sa grande

table, dans sa fermette de Beaufort, près de l'Authion, nous étions nombreux à trinquer à l'amitié, avant de déguster un succulent pâté. Le sourire de l'hôte sous sa fine moustache alerta. Il fit penser aux plus perspicaces que c'était du ragondin. Excellent souvenir quoi qu'il en soit. Sérieux et blagueur, franc et aimable, c'était un ami apprécié.

J. P.



André Métaut

André est décédé en octobre dernier à l'âge de 87 ans. Il fut président de l'amicale laïque de Murs-Erigné pendant 24 ans. Le centre Joseph Bouësse fut toujours l'objet de sa plus vive attention. Lorsque la F.O.L en pris la gestion, il ne s'en désintéressa pas. Pour la fédération, il s'occupa même des locations de salles. Soucieux que le legs reste au service des jeunes de la commune, il suivait avec attention les

aménagements du centre. Dans ce centre, qui resta le siège social de l'amicale, il y passa du temps. Temps de réunions statutaires, temps d'activités, temps de projets. Lors de l'inauguration du nouveau bâtiment, il était joyeux de voir « sa maison » grandir et se rénover.

La présidence de l'amicale laïque fut certainement pour André l'aboutissement heureux d'une jeunesse laborieuse et diffi-

cile. Il commença à travailler à quatorze ans et soigna sa mère malade jusqu'à 16 ans. Sa présidence fut sans doute un moyen de surmonter une peine jamais oubliée de la mort d'un fils de 20 ans. À coup sûr, cette longue présidence lui a permis de manifester un grand souci des autres. André Métaut était un homme disponible, généreux.

J. P.

Chemins croisés Le ruau de la sorcière

Louis Thareaut

Deux parcours, un conflit politique dans un village angevin des années cinquante

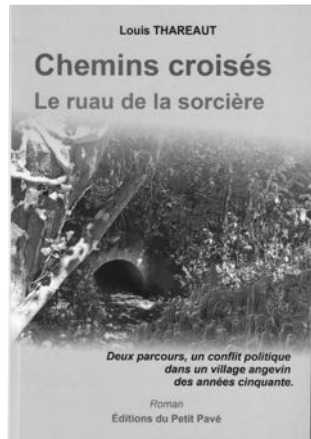
Si Louis Thareaut a déjà publié plusieurs ouvrages, le dernier en collaboration avec Christian Robin : Des histoires de solidarité (Secours populaire 49), c'est la première fois qu'il écrit sous forme de roman. Cela lui permet d'aborder des thèmes qui lui sont chers : la pratique de la démocratie, la tolérance, la laïcité, l'égalité homme/femme, le respect de la nature.

C'est une fiction avec deux personnages que l'on suit des années trente à 1954. Ils sont inscrits dans la grande histoire et dans les grands courants politiques de cette période.

Ses engagements passés l'ont amené à côtoyer des leaders syndicaux et politiques ; si les personnages sont inventés, on sent que l'auteur se souvient d'attitudes et de situations qu'il a connues, les personnages peuvent avoir des traits de caractère d'hommes et de femmes qu'il a rencontrés. C'est bien normal, la création n'est jamais totalement "hors sol".

En 1954, deux hommes d'origine modeste aux parcours différents vont s'affronter, sur ce qu'on appelle maintenant l'environnement et sur la pratique de la démocratie. Jacques Pauvert rêve de communisme, ancien résistant, ancien maire, adepte d'une démarche démocratique. Face à lui Louis-Jean Bernier, le maire, entrepreneur respecté tout en étant un notable redouté, affiche son catholicisme. C'est un fonceur qui, à l'occasion, ne s'embarrasse pas de fioritures.

D'autres personnages vont avoir des rôles non négligeables, soit dans le parcours des deux hommes, soit dans la résolution du conflit : Lucie, la femme de Jacques Pauvert, pionnière du féminisme entre les deux guerres, qui va mourir en 1939, en aidant des réfugiés, républicains espagnols, après la prise de Barcelone ; Séverine, la com-



pagne de Pauvert, militante CGT, que Bernier surnomme Le fauve ; Simone, l'épouse de Bernier et Hélène leur fille. Toutes des femmes de caractère, bien décidées à jouer leur rôle dans la société sans être à la remorque des hommes.

On sent dans ce livre le poids du catholicisme des années cinquante, (surtout lorsque le maire et le curé sont sur la même longueur d'onde), et les difficultés rencontrées par les adeptes de la laïcité pour faire avancer l'application de la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

Ce roman est marqué par ce qui a formé l'auteur. Sa localisation à Denée n'est qu'anecdotique, c'est surtout parce qu'il connaît bien la topographie des lieux où il a passé ses vingt premières années.

Les lecteurs de l'Anjou laïque, d'entrée, communiqueront avec le beau-trère d'un des héros du roman. Tout au moins, ils s'accorderont sur son propos sur la laïcité. "c'est le socle commun de la République qui peut ainsi garantir à tous la liberté de penser et empêcher les guerres de religions si souvent rencontrées dans l'histoire de France et du monde. La laïcité est une valeur essentielle, avec le souci de la liberté de conscience et l'égalité de tous" L'humanisme de l'auteur transparaît.

Éditions du Petit Pavé, 18 euros

En deux mots

École numérique

Doter chaque élève d'un ordinateur ou d'une tablette apparaît comme la solution pédagogique innovante à tous les problèmes de l'école, échec scolaire compris. Ne devrait-on pas se méfier de cet engouement, de cette fascination collective pour la technique la plus récente ? N'est-il pas curieux que les dirigeants des plus grosses sociétés informatiques mondiales inscrivent leurs enfants dans des écoles qui pratiquent un enseignement traditionnel, sans utilisation d'outils numériques ? Que penser de l'enquête de l'OCDE qui associe des résultats significativement plus faibles aux pays qui ont un taux d'utilisation de ces outils dans l'enseignement supérieur à la moyenne ? À moins que les têtes pensantes préparent un enseignement à deux vitesses. Avec des machines pour la plèbe et des professeurs en chair et en os, dans des classes à effectifs réduits, pour les enfants de l'élite.

Paroles d'experts ?

L'information à tout va est tributaire de la parole publique d'« experts » de tous poils. Je mets « experts » entre guillemets parce que l'expertise, écrite ou parlée, se présente sous les atours de la neutralité et de l'honnêteté. Prenons l'exemple du débat parlementaire sur le glyphosate, pour souligner à ce propos que les rapports d'expertise présentés aux élus étaient constitués pour une bonne part des analyses présentées par Bayer et Monsanto, les fabricants du Roundup...

Impôt sur la fortune

Dans le projet de nouvel impôt sur la fortune, la base de taxation retenue se limiterait aux biens immobiliers. Comment le justifier ? Ce serait sans aucun doute faire preuve de mauvais esprit que de rappeler l'absence surprenante de biens immobiliers dans la déclaration de patrimoine d'Emmanuel Macron

Bernard Ravet Principal de collège



Bernard Ravet, principal de collège à Marseille pendant quinze ans. Dans différents collèges où il a dû gérer au quotidien la violence, la montée du religieux. Et aussi la solitude des personnels de direction et de l'enseignement qui se sentent abandonnés par leur hiérarchie. Toujours convaincu qu'il est encore possible d'agir pour que « les élèves otages de leur environnement » échappent à cette fa-

talité. Ardent défenseur du respect des lois de la République, devant des parents attachés à la religion il se voit tel un imam de la république. De par son expérience et son vécu avec les gens des quartiers ghettoïsés, radicalisés, il a des idées pour changer ces quartiers qui ne trouvent pas d'écho face à l'hypocrisie et au clientélisme des politiques.

Principal de collège
de Bernard Ravet Kero

Faites abonner à l'Anjou laïque

Le nombre d'abonnés s'érode. Les ventes dans quelques kiosques ne suffisent pas à combler les pertes. Le réabonnement annuel est certainement un handicap. Puis le lectorat vieillit. Et, hélas, certains de nos fidèles abonnés nous quittent. Autres raisons : le militantisme laïque se perd, l'attachement à l'école publique s'atténue, la laïcité est maltraitée ou déformée. La rigueur laïque est caricaturée en sectarisme. Fidèle à une ligne, à une laïcité non adjectivée, l'Anjou laïque accepte toutefois la contestation. Le Maine-et Loire a besoin d'un journal qui se situe sans ambiguïté du côté de l'école de la République.

Mais, l'Anjou laïque est aussi un journal d'éducation populaire politique. Ses articles peuvent varier selon leurs auteurs. La controverse est recherchée.

Mais, l'Anjou laïque, et c'est peut être nouveau, est aussi un journal féministe.

Mais, l'Anjou laïque est aussi un journal culturel faisant une large part à l'histoire.

Un abonné, plus que lecteur, peut être un militant qui gagne des abonnements.

Le journal pour continuer à exister a besoin de vous. Saisissez-vous du bulletin d'abonnement joint, photocopier le et faites des abonnements.

Merci.

L'équipe de rédaction

Europe

Un drapeau pas catholique !

En 2006, c'est à l'initiative de Jean-Louis Debré, alors président de l'Assemblée Nationale que le drapeau tricolore apparaît dans l'hémicycle. Le bureau de l'assemblée décidera en 2008 d'y adjoindre le drapeau européen. La France exerçait alors la présidence de l'Europe. Ce qui pose problème avec cet emblème c'est ce qu'il signifie disent des opposants. La dispute « récente » est-elle fondée ? Qui se cache dans les plis azurés du drapeau de l'Europe ?



La vie catholique du 21.06.2017 par la plume de Sophie Lebrun nous éclaire : Quand en 1950 le conseil de l'Europe se met en tête d'avoir un symbole pour le re-

présenter il demande à traduire les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun des peuples qui le compose. Arsène Heitz un fonctionnaire européen et artiste conçoit un drapeau bleu sur lequel se détachent douze étoiles pointes

hautes formant un cercle. Ce qu'Arène Heitz ne précise que bien plus tard, en 1989, c'est que la petite médaille miraculeuse qui orne son cou est sa première source d'inspiration. L'objet bien connu des fidèles de la chapelle Notre Dame de la médaille miraculeuse, lieu d'apparitions mariales situé rue du Bac à Paris- montre la Sainte Vierge couronnée d'un cercle d'étoiles qu'évoque l'apocalypse de Saint-Jean. Arsène Hietz a aussi déclaré avoir été touché

par un texte de la liturgie de la solennité de L'Assomption célébrée le 15 août un signe grandiose est apparu dans le ciel, une femme revêtue de soleil, la lune sous les pieds et sur la tête une couronne de douze étoiles. Quant au conseil de l'Europe il signe, le texte portant adoption du drapeau le 8 décembre 1955, jour de la fête de l'immaculée conception.

Jean-Luc Mélenchon a donc bien raison de voir à travers lui un visage discret de Marie. La Vie Catholique journal qui ne met pas son drapeau dans sa poche donne raison aux laïques, le fanion étoilé n'est pas vierge de tous soupçons. L'Anjou Laïque s'incline et constate que pour débattre de ces questions d'où la religion n'est pas absente il faut puiser à bonne source d'eau bénite ! Merci à cette journaliste pour l'honnêteté de ses propos.

Alain Paquereau

C'est même à ça qu'on les reconnaît...

Les entreprises multinationales osent tout, pour le profit à tout prix. Ainsi en est-il du cimentier franco-suisse Lafarge-Holcim. Cette entreprise a financé l'organisation djihadiste État islamique pour permettre à son site de production situé en Syrie de continuer à fonctionner et s'est procuré du pétrole auprès de cette même organisation. Une information judiciaire pour financement d'entreprise terroriste a été ouverte visant Lafarge-Holcim pour la période

2012-2014. Un peu plus tôt, en 2011, un dirigeant de Lafarge fait pression sur la « Troïka » (BCE, FMI, Commission européenne) pour que la réforme du Code du travail envisagée pour la Grèce soit plus ample que prévue, notamment en matière de facilité de licenciement et d'abolition des conventions collectives, et formule des propositions en ce sens. S'adressant à l'homme fort du FMI en Grèce, le Néerlandais Bob Traa, le directeur de la filiale grecque de Lafarge lui écrit : Espérons que la situation restera sous contrôle et que le peuple grec décidera de rester dans l'euro et de retourner sur la voie des réformes. Au

cours de l'année 2012, trois lois sont adoptées dans le cadre du deuxième plan de « sauvetage » de la Grèce ; elles intègrent toutes les préconisations du cimentier Pour le professeur de droit du travail à l'université d'Athènes Alexis Mitropoulos, les changements demandés par Lafarge ont conduit à une multiplication des formes atypiques de travail (...). Beaucoup de familles sont passées au-dessous du niveau de pauvreté. Ces changements ont amplifié la crise humanitaire.

Il y a plus d'un siècle, un barbu évoquait déjà les eaux glacées du calcul égoïste...

J. L. G.

Courrier des lecteurs

À propos des pédagogies

Dans le dernier Anjou Laïque, sur la thématique du danger de certaines écoles hors contrat, Patrick Tharrault a rédigé un article d'une grande pertinence et d'un vif intérêt.

J'insiste sur trois points parmi ceux qu'il aborde savamment.

- L'école publique constitua un indéniable progrès, puisqu'il s'agissait de déconfessionnaliser l'éducation. Cependant, comme toute institution, elle doit être critiquée. Une éducation qui se réduit à une transmission magistrale et autoritaire ne favorise guère l'émancipation de l'individu ou, à tout le moins, elle risque de laisser nombre d'élèves sur le bord de la route. Il lui faut être à l'écoute de chaque élève, le faire grandir pour le bénéfice de tous.

- Les expériences dans et hors de l'Éducation nationale doivent être examinées au cas par cas. Il est exact, qu'un certain nombre, aujourd'hui, constitue le faux nez de projets religieux rétrogrades d'une réelle dangerosité. Pour autant, Patrick Tharrault rappelle avec juste raison les apports de Robin et Ferrer, de Montessori et Freinet, de Faure et Neill. Je

citerai, moins connue, l'expérience, qui dura une dizaine d'années, de l'école Bonaventure, sur l'île d'Oléron. Cette école exista par la seule volonté de militants et d'associations, sans aucun financement de l'État, du secteur privé ou des religions. Sans le bénéfice d'expériences actives menées par les pédagogues cités, l'école serait plus démunie pour aider les élèves à apprendre.

- Les recherches universitaires, je pense par exemple à celles menées par la psychologie cognitive, permettent de mieux comprendre comment un élève apprend et, surtout, pourquoi certains ne peuvent surmonter de grandes difficultés. Le couple enseignement-apprentissage constitue alors une pratique réflexive constamment en mouvement. Il doit s'adapter à l'élève et non le contraire, comme on l'a longtemps pensé.

Il faut savoir gré à Patrick Tharrault, dont l'expertise n'est pas à prouver, d'avoir réalisé, en une page, une synthèse d'une grande clarté à propos d'un panorama pourtant complexe et foisonnant.

Michel Perraudau, ancien maître de conférences, université de Nantes

plus petites communes rurales, qui vont à l'entretien ou à la réfection du gros œuvre des cathédrales et des églises antérieures à 1905, dont les collectivités sont « propriétaires » avec droit d'usage exclusif et gratuit des divers cultes « attributaires ». Sans doute serait-on surpris que cela coûte plus cher au total que le total de l'impôt religieux allemand ! Car il faut y ajouter les importantes subventions publiques directes et indirectes à l'enseignement confessionnel, des maternelles aux universités, surtout catholiques.

Pourquoi la Cour des comptes ne se penche-t-elle pas là-dessus et en fasse l'addition ?

Carence regrettable qui jette un voile sur la loi qui dit expressément que La République ne subventionne aucun culte.

Max Bayard

Passe-passe

ou la commémoration des 500 ans de la Réforme luthérienne. On sait qu'en Allemagne les citoyens sont soumis à l'impôt religieux quelle que soit leur confession, sauf dispense pour ceux/celles qui osent se déclarer athées et autres sceptiques ou agnostiques courageux, soit environ 30 % de la population. À ce titre, le mouvement Protestant avec 22 millions de pratiquants a perçu la coquette somme de 5,45 milliards d'euros en 2016. L'Église catholique qui dénombre 24 millions de fidèles, a reçu quant à elle la somme faramineuse de 6,15 milliards d'euros. En France, la séparation des Églises et de l'État a pour résultat que notre laïcité est gratuite, c'est-à-dire sans charge fiscale apparente.

En apparence seulement, car il faudrait additionner les sommes annuelles en deniers publics nationaux et locaux de l'État aux

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Queen Mary II

Un clou en acier de 2,8 mm de diamètre et de 60 mm de long a une masse d'environ 2,9 g. Il ne flotte pas et coule si vous le posez sur l'eau. Le Queen Mary II, lui aussi construit principalement acier, a une masse de 79300 tonnes. Il flotte pourtant bien et ne coule pas. Comment expliquer cette différence de comportement ?

Réponse de la devinette précédente: Mitigeur

Un mitigeur possède un élément sensible à la température. Si l'eau de votre douche est trop chaude, cet élément vient fermer un peu plus l'arrivée d'eau chaude et ouvrir un peu plus l'arrivée d'eau froide pour obtenir la

température désirée. À l'inverse si l'eau est trop froide cet élément vient fermer un peu plus l'arrivée d'eau froide et ouvrir un peu plus l'arrivée d'eau chaude. Votre douche reste toujours à la bonne température. Que se passe-t-il si le plombier a interverti les deux arrivées d'eau ? Reprenons le raisonnement précédent. Si l'eau est trop chaude l'élément sensible à la température cherche à ouvrir un peu plus l'arrivée d'eau froide. Mais comme le plombier a commis une erreur, c'est encore plus d'eau chaude qui arrive. Au final vous n'avez que de l'eau chaude. Si l'eau est trop froide l'inverse se produit et au final vous n'avez que de l'eau froide. Tous les systèmes de régulation d'une grandeur agissent de même. Si la grandeur à réguler s'écarte de la consigne dans un sens ou dans l'autre, le régulateur doit amener une correction de signe opposé à l'écart. Les spécialistes parlent de réaction négative. Si la réaction est positive l'écart s'amplifie exponentiellement.

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque) 14 bis, avenue Marie-Talet 49100 Angers

L'Anjou Laïque N°122

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :
Jack Prout

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Alain Paquereau, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception, mise en pages :
Jean-Claude Michineau

Collaboration : France Moreau, Sophie Foucher-Maillard, Alain Pagano, Raoum-Mard Jennar.

Imprimerie Paquereau Technographis,
8 bld Bretonnière St Barthélémy d'Anjou 49 124
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

En vente dans les kiosques d'Angers :

- Centre-ville, Château : Anjou Souvenirs, 17 Place du Président Kennedy
- Quartier de La Doutre : Le Ronceray, 8 Place de la Laiterie
- Quartier Bichon : Tabac Presse, Place Bichon
- Quartier Monplaisir : Les 7 Sonnettes, Route de Paris : 96 avenue Victor Châtenay,
- Quartier Patton : Le Royal, 131 avenue Patton
- Quartier de La Roseraie : MAGpresse, Centre commercial de la Roseraie

Contact

librairie papeterie

3, rue Lenepveu Angers

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com

Les quatre-vingts ans de la F.O.L.



Conférence de haut niveau d'Yvon Quiniou, sur philosophie et laïcité. 75 personnes attentives.



170 personnes pour le vin d'honneur et le discours, 150 pour le repas. Quarante vingt bougies allumées par une jeune génération.

Extraits du discours du président

(. . .) L'Anjou laïque succède à la Voix laïque en 1952. Animé par Yvonne et Henri Dufour qui en firent les fondateurs, il est le journal du cartel d'action laïque, de la fédération des œuvres laïques et du syndicat des instituteurs et institutrices. Il tirait en plusieurs milliers d'exemplaires. Le premier numéro fut réalisé gratuitement par la jeune imprimerie Roger Paquereau. Le cartel d'action laïque regroupait, écoutez bien, le PS, le PC, le parti radical, la CGT, le SNI, la FCPE et la F.O.L. Sur la terre du comte de Falloux, il fallait s'unir. Falloux est mort (vous le saviez), mais dans le Maine-et-Loire, il ne subsiste pas que sa statue au Bourg d'Iré. Même policés, son âme rôde encore et son esprit s'éternise. Les motifs de s'unir sont toujours là. C'est la raison du Collectif vigilance laïcité. C'est toujours une des raisons de

l'Anjou laïque relancé en 1984. Excellent journal, dit-on, mais moins prisé, hélas, que celui d'Henri Dufour. Le cartel d'action laïque s'est disloqué. Et, le monde laïque a perdu de sa vigueur en perdant sa rigueur.

Revenons, à cette époque d'une défense sans concession de l'école laïque. Après la fin des présidences obligées des Inspecteurs d'académie, vers les années 50, c'est Albert Char-

leux, secrétaire général de l'Inspection académique qui préside la FOL. C'est sous son impulsion, en 1953, qu'est créée la SADEL. C'est sous sa présidence que la FOL acquiert un bâtiment industriel 14 bis avenue Marie-Talet en 1963. Une souscription largement fournie permet d'y construire le siège social. Il fut nommé le Foyer Elie Beaupère, en mémoire du secrétaire général qui œuvra sans compter pour le rayonnement de la F. O.L Le bâtiment, amputé aujourd'hui de plus de la moitié pour des raisons financières, était suffisamment vaste pour accueillir les parents d'élèves, le SNI, la PEP, la MRI-FEN. C'était la maison des organisations laïques. Le conseil d'administration gardait l'empreinte du cartel d'action laïque. S'y côtoyaient des membres du parti communiste, du parti socialiste, du parti radical, des syndicalistes de toutes tendances. Roger Paquereau socialiste, succéda à Albert Charleux. Il fut remplacé, lui-même, par son frère Marcel, communiste Raymond Ablin, socialiste, secrétaire général, assura la continuité. Ils figuraient un programme commun de la laïcité. Belle époque ! (. . .) Pour être des dignes héritiers, nous sommes pour l'application stricte de la loi de 1905 et de ses articles 1 et 2 indissociables. Aux libertés d'une société libérale peu soucieuses d'égalité, à une aliénation communautariste larvée, nous préférons une liberté d'un citoyen émancipé, quelle que soit sa couleur de peau. (. . .) Avant de terminer je voudrais rendre hommage à ceux qui ont assumé la lourde tâche de délégué général entre Raymond Ablin et Eric. À martial Vilcoq, trop tôt disparu, à Pascal Scotto, à Michel Courtin et Jacky Minier qui fut secrétaire général adjoint.

Longue vie à la FOL, bonne santé à son économie sociale, bon développement à sa composante d'œuvre complémentaire et que sa dimension de mouvements d'idées laïque ne meurt pas.